

VIVRE À SAINT-QUAY



**JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON
N° 149 - JUILLET 2018**

Sommaire

Le mot du Maire p. 1-2
Le mot de l'opposition p. 3-4
Le relais paroissial p. 5
La bibliothèque municipale p. 6
La vie dans les écoles p. 7-9
Bon à savoir p. 10-11
INFORMATIONS MUNICIPALES p. 12-40
La gazette..... p. 41-42

LA VIE DES ASSOCIATIONS p. 43-55

- Amicale des retraités
- Bourse aux vêtements
- Bourse aux jouets
- Danses bretonnes
- Gym loisirs
- La main à la pâte

- Amicale laïque
- Section musique
- Section théâtre
- Section art floral
- Section ensemble vocal Anouna
- Section peintres du mercredi
- CIK
- Les scots Bonnets
- Atelier Marie Curie
- Ensemble choral Awel Dreger
- L'Athlétic club Kénaçais
- Chorale Quay des chants
- Trankilik

INFORMATIONS DIVERSES..... P. 56

Agenda

→ 05 au 15 août 2018

Semaine des arts

→ 8 septembre 2018 de 14 heures à 17 heures

Forum des associations

FORUM des ASSOCIATIONS

Le forum des associations aura lieu le **samedi 08 septembre** de 14h à 17h à la salle d'animation communale.

Afin d'en prévoir l'organisation, les associations sont invitées à se retrouver le samedi 25 août 2018 en mairie à 10 heures 30



Le mot du Maire



« PROJET DE COMMUNE NOUVELLE »

Le 1^{er} semestre 2018 est achevé depuis quelques jours et de nombreuses et importantes décisions ont été prises par notre conseil municipal pendant cette période

La commune : le budget, l'école, la vie communale

Voté fin mars, le **budget 2018** respecte toujours nos engagements de campagne, à savoir : « ne pas augmenter les taux d'imposition » ; ce maintien a reçu un vote unanime au sein du conseil municipal. Les besoins de la commune et des kénanais ont d'abord été pris en compte et les projets de l'année seront réalisés dans la limite de notre capacité de financements.

En fonctionnement notre budget s'équilibre cette année à 1 167 765€, ce montant est légèrement inférieur à 2017 (1 228 900€). Nous avons moins de recette, alors, avec l'aide quotidienne des équipes municipales, nous gérons au plus juste toutes les dépenses.

En Investissement, le budget est quant à lui équilibré à 673 266€. Le montant de nos investissements sans recours à l'emprunt s'élève à 271 283€ et nous rembourserons 139 619€ du capital de notre dette. Il est important de rappeler que le montant de la dette de notre commune sera encore de 1 466 525€ au 31 décembre 2018.

Cette année, nous avons fait le choix d'investir dans la remise en état de plusieurs voiries, programme validé par le conseil municipal du 6 juillet pour un montant de 126 000€. Une deuxième tranche voiries actuellement recensée mérite elle aussi une réfection ; celle-ci sera réalisée en 2019.

La réflexion sur « le projet des voies douces » a également débuté. Un budget de 20 000€ lui est alloué. Quant au renouvellement du matériel communal, un budget est prévu à cet effet.

L'École. Cette fin d'année scolaire met un terme aux temps d'activités périscolaires (TAPS). Cette décision votée en conseil municipal a été prise après une concertation des parents d'élèves, enseignantes et conseils d'écoles. Le retour à la semaine de quatre jours entraîne bien entendu des changements d'organisation

et d'horaires de classe. Tous les changements validés par les conseils d'écoles s'effectueront à la rentrée de septembre.

La Vie associative de Saint Quay-Perros est toujours riche et offre un panel d'activités tout au long de l'année. Cette année, le vide grenier du foot a eu lieu le 15 juillet et le fest-noz suivi d'un feu d'artifice le 21 juillet. Du 6 au 15 août, vous pourrez découvrir comme chaque été les œuvres de l'exposition « la semaine de la création » organisée par Marie Paule et son équipe. En septembre le forum des associations sonnera l'heure de la rentrée. Je remercie tous les bénévoles qui participent à la réussite de ces manifestations. J'en profite pour remercier une nouvelle fois tous ceux qui du 1er janvier au 31 décembre œuvrent à l'animation de notre commune pour le plus grand bonheur des Kénanais.

Déclaration lue au conseil municipale du 21 juillet : Le projet de commune nouvelle, « Saint-Quay-Perros, Trégastel, Perros-Guirec, Louannec »

« Le 4 avril dernier, je disais : « *Il eut fallu, en mars 2014, être visionnaire pour envisager les réalités et les réflexions indispensables à mener en cette fin de mandat* ». Mais je ne pensais pas, ce jour-là, que le travail engagé à 4 communes puisse se terminer à 2 communes. Nous nous étions engagés à aller au bout d'une réflexion mais les choses ont progressivement changé et le périmètre de notre future commune nouvelle s'est réduit : **Le 4 juillet**, le Conseil municipal de Louannec a décidé de se retirer du projet de fusion ; **le 12 juillet**, le Conseil municipal de Trégastel a pris la même décision. Même si je ne la juge pas, je regrette leur décision de se retirer avant la restitution des ateliers.

Je suis persuadé que ce projet de fusion était un bon et un beau projet pour notre territoire. Depuis plusieurs années les dotations de l'État sont en baisse et les attentes de la population justifiées et légitimes sont toujours aussi nombreuses. Je ne suis pas certain que nos communes, seules, auront dans un avenir proche, voire très proche, les moyens de répondre à toutes ces attentes et de pouvoir seules relever les défis qui les attendent. Cette fusion,

j'en suis sûr, nous aurait permis d'envisager beaucoup plus sereinement le futur : l'équilibre démographique, l'accompagnement du vieillissement de la population, la raréfaction de l'argent public, le maintien de nos écoles, les services enfance jeunesse, etc. etc.

Aujourd'hui, Il ne reste que Saint Quay-Perros et Perros- Guirec.

Les élus de Saint Quay-Perros s'étaient engagés en avril dans une réflexion. Ils souhaitaient poursuivre leur engagement jusqu'à la restitution des travaux en ateliers devant les quatre conseils municipaux réunis, l'écriture de la charte fondatrice, la présentation du projet à la population et l'organisation d'une consultation publique.

Ce projet était un projet qui devait rassembler et non diviser.

Certaines décisions sont compliquées et difficiles à prendre mais **il faut savoir écouter et surtout entendre**. Alors j'écoute et j'entends. J'entends les encouragements de Kénanais qui sont favorables à cette fusion et m'encouragent à continuer le travail engagé mais j'entends aussi les nombreuses réactions de mes adjoints, 4 sur 5, qui ne sont pas ou plus favorables à la poursuite du projet. J'entends aussi la réaction des 22 anciens élus de Saint Quay-Perros et amis pour certains, qui eux non plus ne sont pas favorables à cette fusion avec Perros-Guirec.

Je souhaitais et je souhaite toujours rassembler et non diviser. Alors, ce matin, je me dis que je n'ai pas su convaincre et qu'il faut se décider. J'ai pesé le pour et le contre et aujourd'hui même si je regrette de ne pas être allé au bout du travail, **je voterai contre la poursuite du projet de fusion avec Perros-Guirec au 1^{er} janvier 2019.**

Je conclurai mon propos en pensant à tous les agents des services municipaux et à tous les élus qui ont participé à cette démarche. Je les remercie pour le travail effectué depuis le 4 avril et pour toutes les heures passées en réunions et en réflexions. Je remercie aussi Erven LEON qui comprend tout à fait ma position et regrette lui aussi la fin du travail vers cette fusion.

Il est très important à mes yeux de tirer profit et surtout des enseignements de tout ce qui s'est passé depuis le 4 avril. J'espère vraiment que tout le travail effectué n'aura pas été fait en vain et qu'un jour il servira pour un nouveau projet.»

Votre Maire
Pierrick ROUSSELOT

Budget et Projet Commune Nouvelle

Le Conseil Municipal sur le budget 2018 de notre commune semble bien loin, depuis l'annonce du lancement des études pour la création d'une Commune Nouvelle du nom de référence Perros-Guirec ; cela n'interdit pas un retour rapide sur ce sujet associé à un bilan de situation.

Retour sur le vote du BUDGET :

Créer un budget, c'est faire des choix, entraînant de possibles divergences.

La population de notre commune est passée de 1521 (2009) à 1316 habitants soit une baisse de 14 %.

Notre école, placée comme objectif prioritaire depuis 10 ans a perdu 1 classe et demie.

Un lotissement public, prévu lors des vœux du Maire en 2012 (VASQ 130), a été très vite abandonné [« travailler ensemble en 2012 sur un projet de lotissement communal. Cette idée me séduit fortement. Nous en débattons ensemble et feront ensemble le choix de nous lancer dans cette réalisation, qui deviendrait le projet principal pour les 3 années à venir... »].

Le programme de la majorité en 2014 comportait en particulier : un aménagement de la Mairie et de la salle multi activité, et un lotissement communal « pour favoriser la venue de nouveaux habitants et inverser la courbe démographique » mais la priorité a été donnée à ce 1er point, au détriment d'un lotissement communal, pour lequel nous aurions eu une maîtrise plus fine tant des coûts que du délai.

4 ans plus tard, le lotissement privé, géré par la SEM, nous échappe en termes de contrôle, les prix pouvant être excessifs pour des futurs parents d'élèves pour notre école.

Il n'est plus temps à 2 ans du terme de la mandature de faire des bouleversements dans les investissements communaux ; En conséquence, votre proposition de budget en investissement pour 2018 est cohérente, mais ne nous permet pas de valider les objectifs de la mandature.

Projet de fusion de 4 communes pour créer une commune Nouvelle « Perros-Guirec »

Démarrage du projet

Ce projet est le sujet de première actualité de notre commune depuis le 4 avril 2018, de même que pour nos 3 communes limitrophes.

Dans le Vivre A Saint Quay de l'an passé à la même époque (N° 146), nous en parlions déjà en indiquant

que cette fusion était inéluctable.

Suite à la conférence de presse du Mercredi 4 avril 2018 à 11h à Perros Guirec, nous avons fait part de notre réaction sur ce sujet, par voie de presse, dans la mesure où elle est fondamentale pour la suite de notre commune :

« Dès la prise de connaissance de cette fusion en Mairie de Saint Quay Perros, nous avons immédiatement validé sans réserve cette fusion. Le temps des « petites » communes semble terminé, place à une commune de taille adaptée aux défis de demain, mais aussi plus forte dans le contexte de LTC. Les 4 communes concernées sont convergentes et orientées vers les mêmes objectifs. La phase d'études d'une durée de 6 mois doit permettre, d'une part d'associer les habitants à cette démarche, et d'autre part réaliser la synergie nécessaire pour une fusion réussie. »

Le 19 avril 2018, le Conseil Municipal validait à l'unanimité, la réalisation de l'étude de cette fusion ; par principe, cette étude se termine alors par la réalisation de la charte d'engagement des diverses communes pour définir des axes de convergences à court ou moyens termes.

La présentation alors réalisée (voir §3 du Compte Rendu du Conseil Municipal du 19/04/2018) indiquait :

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité plus dynamique, plus attractive en termes économique, social, culturel, touristique, sportif et en capacité de porter des projets impossibles à réaliser seule,

Assurer une meilleure représentation du territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des autres collectivités locales ou établissements publics,

Maintenir, améliorer un service public de proximité au service des habitants, du territoire, en mutualisant les moyens humains, matériels et financiers,

Optimiser les ressources financières.

Notre validation sans réserve n'interdisait pas toutefois que la démarche soit faite de façon rationnelle et

comporter des étapes « obligatoires » :

Une consultation de la population,

Une analyse au sein des divers ateliers des projets à venir, en analysant les impacts économiques, sociétaux sans faire d'analyse trop détaillée, pour assurer une rédaction de la charte représentative avec de réels objectifs. Quels projets ? quels moyens pour y parvenir ?

Cette analyse de projet se devait d'intégrer la définition des moyens financiers /services du personnel, par une élaboration progressive de la politique sociale de la commune nouvelle et une gestion prévisionnelle des emplois et compétences. La procédure de mutualisation de ces moyens doit s'imposer comme règle.

Une analyse des questions sur ce qui manque sur les 4 communes et voir comment les réaliser tout en restant dans le cadre de LTC,

Analyse pour développer et augmenter l'attractivité de la nouvelle commune.

Décision de notre commune lors du Conseil Municipal du 21/07/2018

Alors que notre commune semblait s'engager et respecter son engagement de réalisation des études (jusqu'à la réalisation de la charte), un communiqué **d'anciens élus** (effectivement **13 d'entre eux ne sont plus conseillers municipaux depuis au moins 2001, soit au minimum 17 ans**), a poussé le Maire à un revirement très étonnant.

De ce fait, la **consultation publique ne sera jamais réalisée** et l'avis des Kénanais inconnu.

Notre Intervention lors du Conseil Municipal

« Ce jour est un jour important pour notre commune, Certes le projet de fusion était réduit à 2 communes, mais la renommée et l'expérience de Perros-Guirec aurait résonné fortement sur notre commune.

Notre déception est à la hauteur des espérances que nous avons vu dans ce rapprochement pour les nouveaux services, notre école, ...

Nous maintenons que notre commune avait tout à gagner dans cette fusion. Retrouverons-nous une telle occasion ? Saint-Quay-Perros présentait avec Perros-Guirec une complémentarité d'offre commerciale et ce, en entrée de Perros-Guirec.

Les services proposés par Perros-Guirec auraient été très utiles (transport par Macareux, ...).

A entendre Pierrick, il y a quelques minutes avant le vote, avec la liste des points mis en exergue, "équilibre démographique, accompagnement du vieillissement de la population, raréfaction de l'argent public, maintien de nos écoles, services enfance jeunesse », nous nous étonnons de ce revirement, la sincérité de

Perros-Guirec nous a semblé réelle et sans arrière-pensée.

Après une forte implication de notre part dans ce processus de fusion, et vu l'effet d'influences extérieures au Conseil Municipal, nous nous interrogeons de l'intérêt de poursuivre nos engagements dans ce Conseil Municipal ».

Compléments

Au bilan, seuls 3 membres du Conseil Municipal sont favorables à cette fusion !

Pour terminer nous ajouterons un extrait de du communiqué transmis par Erven LEON, le 25 juillet, sur le sujet :

« Certains élus de ces communes n'en ont pas perçu l'intérêt, d'autres n'étaient pas prêts à s'engager dans l'organisation d'une commune de 15 000 habitants. Plus qu'un rendez-vous manqué, l'abandon de la création de la commune nouvelle réduit structurellement la capacité de notre territoire à agir pour ses habitants. En ce qui concernent Perros-Guirec, les 3 prochaines années vont connaître des niveaux d'investissements privés et publics jamais atteints ».

Nous les Kénanais ne pourront donc pas participer à ces investissements ; Dommage !

N'hésitez pas nous contacter :

Yves Le Damany, tél : 06 46 72 33 17

@mail : y.ledamany@orange.fr

Karine Roulleau, tél : 06 30 11 66 04

@mail : karine.roulleau@orange.fr

La vie du relais paroissial

Les vacances d'été sont déjà à notre porte. Quel bonheur pour la plupart de rompre avec la vie de tous les jours afin de pouvoir pendant quelque temps vivre autre chose avec des amis, en famille... Les possibilités offertes dans notre région touristique sont grandes. Pourquoi ne pas mettre aussi ce temps libre à profit pour se ressourcer. En plus des pardons qui se succèdent presque toutes les semaines dans les sept relais de la paroisse, celle-ci organise de nombreux évènements à caractère à la fois culturel et religieux.

Que de changements !

L'époque est-elle favorable aux changements locaux ou est-ce un hasard de calendriers ? Si depuis plusieurs semaines, en effet, il est beaucoup question de la fusion des quatre communes voisines de Perros-Guirec, Saint-Quay, Trégastel et Louannec, l'organisation des paroisses des Côtes d'Armor va également être renouvelée. Le proverbe africain cité lors de l'annonce de cette fusion des communes : « seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin » vaut également pour la paroisse. Celle de Perros-Guirec, actuellement constituée de sept relais paroissiaux, Perros-Guirec, Saint-Quay-Perros, Louannec, Trélévern, Trévou-Tréguignec, Kermaria-Sulard et Coatréven verra donc s'ajouter un huitième relais avec Trégastel.

A cette évolution géographique de la paroisse s'ajoutent le départ en retraite de notre curé, le père Jean Le Rétif et, bien que ce ne fût pas évident à cause de la diminution du nombre de prêtres, l'arrivée de notre nouveau curé, le père Albert Wanso.

Ainsi, le père Jean Le Rétif, arrivé à Perros en 2008, part en retraite mais restera toujours disponible pour les multiples services qui lui seront demandés. Il fêtera ses cinquante années de prêtrise le 29 juin 2018 après une vie bien remplie au service de paroisses rurales et urbaines, dans la formation à la catéchèse et l'accompagnement de jeunes, ainsi qu'au service des pèlerinages dont il avait la responsabilité. « ... Le désir de voir les gens s'épanouir m'a toujours habité. J'ai toujours pensé, et je pense toujours, que la Foi peut être une force extraordinaire pour nous aider à ouvrir nos cœurs à tous par-delà les différences et les obstacles et à combattre pour plus de justice et de partage. Croire, c'est aimer et lutter pour une fraternité plus grande... » a-t-il récemment expliqué.

Le père Albert Wanso s'est présenté dans le bulletin paroissial du mois de juin 2018 : 49 ans, né dans un petit village à l'extrême nord du Cameroun, ordonné prêtre en 2000. Après avoir exercé au Cameroun, il a repris ses études en 2008 à Rome où il a défendu une thèse en droit canonique. Le père Albert connaît la Bretagne pour avoir séjourné plusieurs fois à Ploujean Morlaix et à Lamballe. Il a aussi servi une année à Lannion. « Prenez l'humilité comme tenue de service ». Ce conseil de l'apôtre Pierre est pour le père Albert une règle de vie.

« Les religions sont finies ? Ce qui est fini c'est d'utiliser la religion pour dominer au lieu de servir » affirmait Roland Poupon, enseignant. Les pères Jean et Albert sont en phase avec cette affirmation.

Au cours de cet été, nous accueillerons le Père Pierre-Yves Fumerie pour les messes du dimanche en juillet et le Père Roger Djop tout le mois d'août.

Dates ou évènements à retenir :

- **Messes à Saint-Quay-Perros** : le premier samedi du mois à 18h30 (horaire d'été).
- **Pardon de Saint-Quay** : le samedi 7 juillet à 18h30. L'eucharistie sera suivie de la traditionnelle procession et du pot de l'amitié.
- **Autres pardons de la paroisse** :
 - Pardon de *saint Samson* à Trévou le dimanche 8 juillet à 10h30
 - Pardon de *sainte Anne* à Trélévern le mercredi 25 juillet à 20h
 - Pardon de *saint Jacques* à Perros-Guirec le dimanche 29 juillet à 10h30
 - *Messe des aînés et sacrement des malades* à la - Clarté le lundi 13 août à 15h
 - *Veillée mariale du pardon* le mardi 14 août à 21h

- Pardon de *Notre Dame de la Clarté* le mercredi 15 août à 7h, 8h30, 10h30 et 15h30
- Pardon de *saint Yves à Kérallain* à Louannec le dimanche 19 août à 10h30
- Pardon de *Notre Dame de la Joie* à Kermaria le samedi 25 août à 18h
- Pardon de *saint Gwénéolé* à Trévou le dimanche 2 septembre à 10h30
- *Fête de la nativité de la Vierge Marie* à la Clarté le samedi 8 septembre à 10h30

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le **presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64)** ou encore le **site internet** de la paroisse : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

La bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale propose à ses adhérents un fond de 3600 livres qui s'enrichit régulièrement de nouvelles acquisitions : Si tous les documents peuvent être empruntés, consulter sur place est également possible dans les coins lecture du nouvel aménagement.

Rappel : les inscriptions se font sur place aux heures d'ouverture et les prêts sont gratuits.

Prix des « Incorruptibles » : 2018

Comme chaque année, la bibliothèque propose aux écoles la sélection du prix des « Incorruptibles » : 5 livres par niveau de classes. Les livres sont à la disposition des élèves dans les rayons de l'école et de la bibliothèque.

Les 23 et 24 avril, les élèves munis de leurs cartes d'électeurs, ont voté pour leur livre préféré au cours d'un exercice très démocratique : bulletins, isolement, urne, émargement et dépouillement.

Les résultats nationaux sont les suivants

- **Maternelle : Petit Elliot dans la grande ville !!!**
- **CP : La lumière allumée**
- **CE : Jean-Jean à l'envers**
- **CE2/CM1 : Sequoia**
- **CM2/6ème : Ma folle semaine avec Tess**



Ouverture de la bibliothèque en juillet et en Août

**Le mercredi de 10h à 12h
(à partir du 09 juillet)**

Les 3 permanences/ semaine reprendront à partir du lundi 03 septembre

Réseau des bibliothèques du Trégor

Jeudi 14 juin, les bibliothèques adhérentes à « Biblioth'régor » se sont retrouvées à St Quay pour tenir leur assemblée générale et par la même occasion découvrir les nouveaux locaux de la bibliothèque municipale. Au cours de cette réunion, il a été décidé de proposer un prix de lecture après les vacances d'été, dans les bibliothèques du réseau.

La bibliothèque municipale participera à ce prix et les livres sélectionnés seront présentés en rayon à partir du 15 septembre.

**BONNES VACANCES
à tous et bonnes lectures.**



La Vie dans les écoles

EN MATERNELLE

L'école maternelle de Saint Quay-Perros s'est rendue à Pleumeur-Bodou dans la forêt de Land Ar Warren pour découvrir la nature au printemps. Jakez, bien connu des élèves, accompagnait cette sortie (*il était déjà venu dans la classe en octobre et en février*). Cette intervention s'inscrivait en effet dans un travail sur les saisons.

Les élèves ont observé la nature, écouté le chant de différents oiseaux et touché l'écorce et la mousse des arbres. Ils ont pu également observer des oiseaux, des traces de sangliers et de chevreuils et en faire un moulage, ramasser des pommes de pin dont certaines étaient mangées par des écureuils, étudier le bois d'un chevreuil.

Toute une aventure qui a ravi nos petits explorateurs !



Vote des « incorruptibles » : La classe a voté

Le vendredi 23 avril, les élèves se sont rendus à la bibliothèque pour élire leur livre préféré dans le cadre du "vote des Incorruptibles". Individuellement, ils ont pris des **bulletins** de vote, sont allés dans l'isoloir puis après avoir montré leur **carte d'électeur**, ont **mis leur enveloppe dans l'urne**.

L'après-midi, les élèves de grande section ont **dépouillé** les bulletins.

Mobilisation des élèves contre la faim en ETHIOPIE

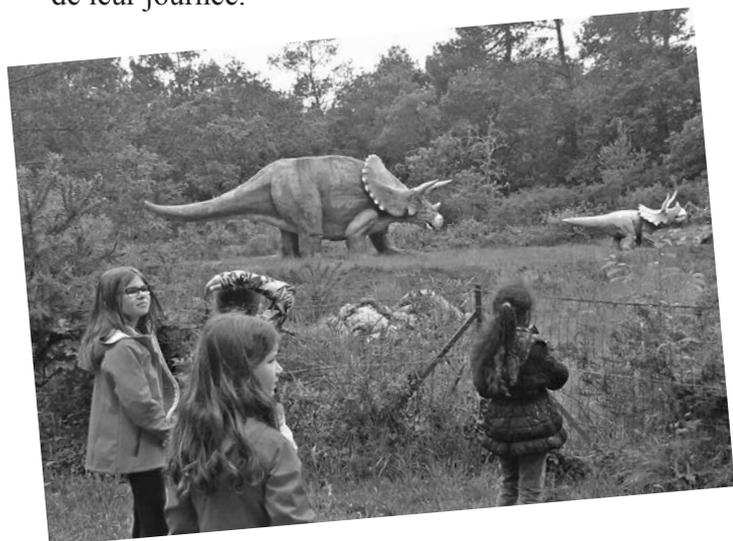
Les écoles maternelle et élémentaire de Saint Quay-Perros ont participé à une action « un dessin contre la faim », projet proposé par l'association Action contre la faim. Les élèves ont confectionné quatre cartes postales qui ont été vendues pour aider les enfants d'Éthiopie.



A L'ECOLE PRIMAIRE

Malansac

Au mois de Mai, la visite du parc de la préhistoire de Malansac (56) a permis aux élèves de CP/CE1 de découvrir les dinosaures ainsi que différentes scènes de vie du monde préhistorique. Brachiosaure, tricératops, tyrannosaure... ont intéressé les enfants. Les scènes de chasse du renne, du mammouth, de pêche...ont suscité leur attention. Ils ont également participé à une animation, le feu de la préhistoire, et sont rentrés à St Quay-Perros fatigués mais contents de leur journée.



La Roche-Jagu

La classe CM1/CM2 de l'école Albert Jacquard s'est rendue au château de la Roche-Jagu. Le matin, les élèves ont participé à un atelier consacré à la vie des insectes et l'après-midi un rallye photo leur a permis de découvrir le domaine dans son ensemble. Ce fut une journée bien agréable appréciée de tous.



Soirée musicale

Le 26 janvier 2018, les enfants de l'école primaire encadrés par Sylvie (dumiste à l'école de musique du Trégor et intervenante dans les classes) ont offert à leurs familles une soirée musicale

Prix des incorruptibles

Les enfants ont voté pour leur livre préféré les 23 et 24 avril.



INFORMATION aux familles

Après les vacances d'été, les enfants auront classe 4 jours/semaine avec une pause le mercredi. (rythme choisi par les parents d'élèves lors de la consultation de janvier et approuvé par le conseil municipal).

- **Rentrée des classes le lundi 03 septembre.**
- Nouveaux horaires scolaires : 8h45/12h.
13h30/16h15
- Garderie : 7h30/8h35 et 16h15/18h30

Accueil le mercredi et pendant les vacances scolaires dans les centres aérés.

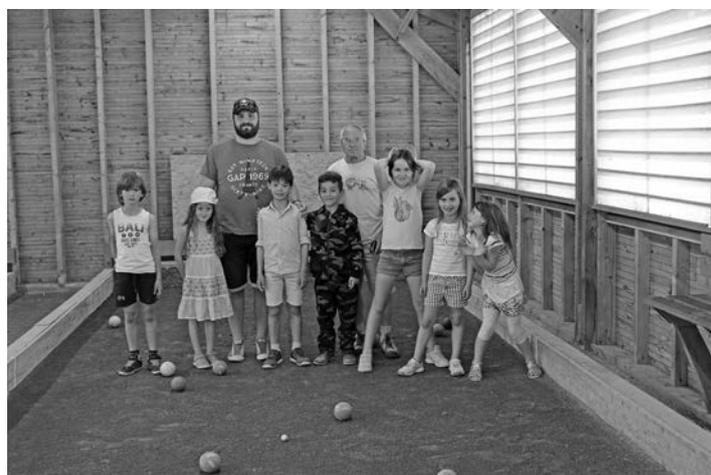
Les enfants de St Quay-Perros pourront être inscrits au centre aéré de Perros-Guirec au même tarif que les perrosiens (coefficient familial appliqué).

Louannec ayant choisi de conserver la semaine de 4jours1/2, le centre aéré ne fonctionnera pas le mercredi matin mais les kénanais pourront être accueillis l'après-midi et pendant les vacances comme les années précédentes (Convention St Quay/ Louannec maintenue).

LES TAPS (TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)

Après quatre années de fonctionnement, les TAPS se sont terminés ce début juillet et ne reprendront pas en septembre. Carline, la coordinatrice, les animateurs et les enfants ont présenté aux familles et aux enseignantes le lundi 18 juin, dans la salle de motricité de la maternelle un clip vidéo plein d'enthousiasme

*Bravo à tous pour ce moment de gaieté :
les animateurs, les enfants ...et le jardinier !*



BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi : 8 heures 30 à 12 Heures
et de 13 heures 30 à 17 heures 30 (fermée le mercredi et le vendredi après-midi)
- le samedi : 8 heures 30 à 12 heures

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénanaïses et les Kénanaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2^{ème} Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**
Vendredi de 11h à 12h
- Josiane REGUER **3^e Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4^e Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**
Lundi de 16h30 à 17h30

COLLECTES DÉCHETS MÉNAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

• **Ordures ménagères (semaine impaire) et collectes sélectives (semaine paire):** alternativement, tous les mercredis.

• **Encombrants et ferrailles :** dans la limite de 2m³ par foyer et à déposer sur la voie

Inscription directement auprès des services de Lannion-Trégor Communauté

Au numéro : 02 96.05 55.55 ou collecte.dechets@lannion-tregor.com

ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

Déchèterie : Horaires d'été – du 26 mars 2018 au 28 octobre 2018

Perros-Guirec : Kerzinan – route de Pleumeur-Bodou – 02 96 15 92 51.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h30-12h00 / 13h30-18h00

Louannec : Mabilies – 02 96 91 06 33.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

DONS DU SANG

Collectes DONS du sang en 2018
Salle des navigateurs- PERROS-GUIREC

• **Mercredi 18 juillet :**

de 11h à 13h
de 15h30 à 18h30

• **Jeudi 16 août :**

de 11h à 13h
de 15h30 à 18h30

• **Mercredi 14 novembre:**

de 14h à 19h

CABINET GROUPE MEDICAL « MEDIPLURIEL »

généralistes – Masseur-Kinésithérapeute

– Diététicienne – Psychologue

Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe

2 Orthophonistes – 2 Infirmières

Podologue – Thérapeute familiale.

Standard médical : 02 96 49 10 10

Paramédical : 02 96 49 10 00

Fax : 02 96 23 11 90

8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi)

8h à 12h le samedi

CABINET D'INFIRMIERES

41 Résidence de Kertanguy – Tél. : 02.96.23.25.37. – Soins à domicile
Centre Médiplurriel – Kertanguy – Tél. : 02.96.49.10.10.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC,

25 avenue de la Mairie. Tel.02.96.91.00.09.

COMITE DE SOINS A DOMICILE, Pole Phœnix – bat. B2 22560 Pleumeur Bodou, tel.02.96.91.25.26.

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser dans les trois mois suivant leur anniversaire.
Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille et de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Contacteur le secrétariat de la mairie au 02.96.49.80.40.

* La "Salle Bleue" est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France : Caroline DURIEU 06.61.80.81.75 (en dehors des heures scolaires) of.cdurieu@orange.fr

Le Télégramme : Jean Jacques BERTHOU 02.96.91.03.37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

Le Trégor : Lise MUZELLEC 02.96.23.49.49 – lise.tregor@wanadoo.fr

BIBLIOTHEQUE municipale :

Juillet et Août : Ouverte au public le mercredi de 10h à 12h.

A partir du lundi 03 septembre, reprise des 3 permanences/semaine :

- le lundi de 16h30 à 17h30
- le mercredi de 10h à 12h
- le samedi de 10h30 à 12h

RÉSEAU PETITE ENFANCE

Depuis le 01 janvier 2017, la compétence est transférée au Centre intercommunal d'action sociale de Lannion Trégor Communauté et pour tous les renseignements concernant les activités « espaces-jeux » et « baby-gym » contacter le 06 77 13 55 05

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

Rétablissement à compter du 15 janvier 2017 de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs voyageant à l'étranger sans être accompagnés de l'un de leurs parents. (Formulaire CERFA 15646*41)

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénaçais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CAUE22 (CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT) : la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H à 12H et de 14H à 16H, chaque 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois.

LA LUDOTHEQUE À LOUANNEC : Permanence chaque semaine le mercredi de 10 heures à 11 heures 30 en semaines impaires et de 16 heures 30 à 18 heures en semaines paires. Adhésion : 20 € par an (contact Mairie de Louannec : 02 96 23 20 63.

APPELS D'URGENCE

POMPIERS : faire le 18

GENDARMERIE : faire le 17

SAMU : faire le 15

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 31 janvier 2018 à 18 heures

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 31 janvier 2018 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Marie-Paule LE GOFF, Adjoint, Sylvie BART, Roland GELGON, Pôme BROGGI, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Josiane REGUER (procuration à Pierrick ROUSSELOT).

Secrétaire de séance : Jean-François ORVEN est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 janvier 2018

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 décembre 2017

2 - Points communaux :

Finances :

Maintenance de l'éclairage public

Subventions aux voyages scolaires

Autorisation de programme/crédits de paiement

3 - Ecoles :

Modes de règlement cantine et garderie

Rythmes scolaires

4 - Questions diverses

Avant de démarrer, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Don à la commune ; Demande acceptée.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 08 décembre 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Points communaux :

Finances – Présentation : Monsieur Yves DAVOULT, 1^{er} Adjoint au Maire en charge des finances communales.

Objet : Syndicat départemental d'énergie 22 – Eclairage public – travaux de dépannage

Le Maire explique à l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de réparations ponctuelles sur l'éclairage public (remise en état de divers foyers isolés suite à des pannes, accidents ou vandalisme), le Syndicat départemental d'énergie 22 doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil municipal.

Pour simplifier cette procédure, le Syndicat propose l'affectation d'une enveloppe annuelle 2018 de 4000 Euros dans la limite de laquelle le maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du S.D.E.22.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE, par anticipation, les travaux de réparation de divers foyers isolés présentés par le Syndicat départemental d'énergie 22 pour un montant estimatif de 4000 euros TTC aux conditions définies dans la convention « travaux d'éclairage public effectuée dans le cadre du transfert de compétence ».

La commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60% conformément au règlement financier, calculé sur le montant HT de la facture d'entreprise affecté du coefficient moyen du marché augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Il est précisé que les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement de celle-ci.

INVITE le Syndicat Départemental d'Energie 22 à passer commande de ces travaux.

Le Conseil municipal précise que le Maire rendra compte au Conseil municipal de l'utilisation de cette délégation qui lui est donnée pour l'année 2018 et pour le montant voté.

Objet : Subventions aux voyages scolaires

Monsieur le Maire explique qu'il reçoit régulièrement des demandes de subventions pour des voyages scolaires.

Il informe qu'il souhaite prendre une délibération générale qui servira pour chaque demande au cours de l'année 2018.

Il précise que les élèves auront droit à une subvention pour un séjour au cours de la scolarité au collège et une subvention pour un séjour au cours de la scolarité au lycée. Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention à 85 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à subventionner les voyages scolaires pour l'année 2018.

DIT que les élèves auront droit à une subvention pour un séjour au cours de la scolarité au collège et une subvention pour un séjour au cours de la scolarité au lycée.

FIXE le montant de la subvention à 85 euros.

Objet : Bilan annuel 2017 des crédits de paiement et modification de programme et des crédits de paiement

Bilan annuel 2017 des crédits de paiement et modification de programme et des crédits de paiement concernant le projet « Mairie »

Monsieur Yves DAVOULT présente le bilan annuel 2017 d'exécution des AP/CP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement) en TTC en rappelant tout d'abord, le vote unanime du Conseil municipal du 19 décembre 2015 :

AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
953 345,90 €	45 657 €	664 888,90 €	242 800 €

Et le vote unanime du 25 janvier 2017 :

AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
957 500 €	45 657 €	576 142 €	335 701 €

Monsieur Yves DAVOULT liste ensuite les dépenses TTC de 2017 qui s'élèvent 297 299,03 euros.

Lots des entreprises	284 779,68 €
Maîtrise d'œuvre	11 373,08 €
Missions complémentaires	1 146,27 €
Divers	0 €
Total	297 299,03 €

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver le bilan annuel 2017 d'exécution des crédits de paiements et la modification suivante de l'AP/CP en TTC.

AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
957 500 €	45 657 €	576 142 €	297 300 €	38 401 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan présenté et les modifications proposées.

Objet : Don à la commune

Monsieur le Maire profite de ce conseil pour remercier l'animation Kénaïse qui, en raison de sa dissolution au 31 janvier 2018, a décidé de faire un don à la commune pour l'achat de jeux pour enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE ce don ;

DIT que la commune fera l'acquisition de jeux pour enfants ;

DIT que cette dépense et cette recette seront inscrites en section d'investissement au budget primitif 2018 de la commune ;

DONNE à Monsieur le Maire, tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

Ecole.**Objet : Mode de règlement cantine et garderie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va proposer aux membres de la caisse des écoles de mettre en place pour les usagers de la cantine et de la garderie différents modes de paiement :

Paiement par chèque ou espèces

Prélèvement automatique

Paiement par carte bancaire sur Internet

La collectivité adhérente aura à sa charge le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local

(Soit à la date de la signature :

pour les montants <15 € : 0,03€ par opération + 0,20 % du montant pour les cartes bancaires Zone Euro ou 0,05€ + 0,50 % du montant pour les cartes bancaires hors Zone Euro

pour les montants >=15 € : 0,05€ par opération + 0,25 % du montant pour les cartes bancaires Zone Euro ou 0,05€ + 0,50 % du montant pour les cartes bancaires hors Zone Euro).

Madame Pômme BROGGI demande si le paiement par virement peut être proposé.

Monsieur le Maire répond par la négative en expliquant que les modes de paiement proposés sont ceux du Trésor public.

Objet : Rythmes scolaires

Monsieur le Maire fait le bilan des temps d'activités périscolaires mis en place sur la commune de Saint Quay-Perros depuis la rentrée 2014/2015 (Lecture du texte préparé par Mme Josiane REGUER, Adjointe aux affaires scolaires) :

Le décret du ministère de l'éducation nationale du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a **instauré la modification des rythmes scolaires (Loi PEILLON)**.

Cette réforme est entrée en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, les communes pouvaient demander un report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015 ce qui fut le cas de St QUAY.

L'objectif de cette réforme étant d'alléger la journée d'enseignement, la semaine scolaire de 24 heures a été réparties sur 9 demi-journées : les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin.

Les communes pouvaient alors dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) clore la journée scolaire par un temps extra-scolaire avec différents types d'activités qui sont alors sous la responsabilité de la municipalité.

Depuis 2013, ce PEDT donne droit à un soutien financier de l'état. Les enfants sont pris en charge par des animateurs professionnels qui mettent en place des ateliers pédagogiques, ludiques et éducatifs, (les TAPS).

A St Quay-Perros, depuis l'instauration de ces nouveaux rythmes, il n'a été demandé aucune participation financière aux familles et l'inscription aux TAPS est gratuite.

Depuis le 27 juin 2017, le décret BLANQUER permet conjointement aux communes et aux conseils d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire et un retour à la semaine de 4 jours.

Certaines communes ont immédiatement opéré ce retour dès la rentrée de septembre 2017.

Ici, nous avons préféré attendre et donner le temps aux familles d'y réfléchir et de se réorganiser dans le cas d'une nouvelle modification de rythmes.

Une consultation des parents a donc été lancée avant le départ en vacances de Noël et rendue au retour des vacances.

Les parents d'élèves ont tous reçu le formulaire distribué et l'étude des réponses retournées dans un tableau : Même si les réponses restent partagées, une majorité s'est prononcée pour un retour à la semaine de 4 jours.

• Le conseil d'école s'est réuni le lundi 22 janvier, un conseil extraordinaire rassemblant les enseignantes et les parents élus des 2 écoles ainsi que le Maire.

Après avoir fait le bilan de ces 3 dernières années à 4 jours et ½ avec ses aspects positifs et négatifs, **les conseils d'école ont voté pour un retour à la semaine de 4 jours.**

Remarques diverses parents/enseignants à propos de la semaine de 4 jours et demi :

POSITIF	NEGATIF
Pour les familles : Gratuité du Temps périscolaire de 15h à 16h30 en primaire et de 15h45 à 16h30 en maternelle.	Difficulté rencontrée : la mise en place de TAPS 45mn/ jour en maternelle.
Découverte d'activités culturelles et sportives pour tous les élèves du primaire.	Fatigue des élèves : la journée de présence à l'école n'a pas été raccourcie. Agitation et manque de concentration en fin de semaine.
Liens écoles/ associations kénanaïses.	Semaine continue.
5 matinées de classe/ semaine.	En primaire : Un jour sur 2 les élèves terminent à 15h. Temps de classe bien trop court pour mettre en place un travail scolaire.

Les TAPS vis côté mairie

1- Fonctionnement :

Les TAPS ont été mis en place en 2014 par Stéphanie Le REST, notre 1ère coordinatrice ; l'organisation bien optimisée a très bien fonctionné : Locaux suffisants dans un périmètre proche et sécurisé aux abords de l'école ; Ajustements réalisés par les services techniques ; Achats de petits matériels sportifs cette 1ère année.

2- Recrutement :

Si le fonctionnement matériel n'a rencontré aucune difficulté, le recrutement des animateurs a toujours été compliqué.

La commune n'a que 12h/ semaine d'animation à proposer à la coordinatrice (animation et administratif). Temps insuffisant pour se faire un salaire.

- Stéphanie coordinatrice 2014/2015, a mis en place l'organisation des TAPS et a quitté St Quay en fin d'année scolaire.

- En 2015/2016, nous avons des heures cantine/garderie/ménage à combler et Mylène a accepté de les assurer en complément.

- Idem en 2016/2017 et en 2017/2018 pour Sophie.

Quant aux animateurs plusieurs éléments interviennent lors de leurs recrutements

La distance et donc leur frais de déplacement.

La durée de l'intervention.

Leurs diplômes et leur rémunération.

Leurs propositions sont souvent très intéressantes mais le coût de l'intervention bien trop élevé pour notre budget surtout lorsqu'ils agissent en tant qu'auto-entrepreneurs.

Nous avons donc plutôt des animateurs sportifs venant pratiquement tous de l'ASPTT.

Un remplacement en cours d'année n'est pas immédiat ; cette situation s'est produite plusieurs fois car les animateurs cherchent toujours des offres plus intéressantes ailleurs ce qui est légitime au vu de leur situation. Le planning des activités annoncées à la rentrée n'est de ce fait pas forcément le même jusque-là fin de l'année scolaire.

3 -En maternelle

Les ateliers TAPS (tous les jours de 15h45 à 16h30) assurés par les ATSEM ont été abandonnés au bout de la première année ; les ATSEM n'ont matériellement pas le temps de passer de la classe à un rôle d'animatrice en ateliers créatifs.

Depuis l'an dernier grâce à la collaboration d'Anne, la directrice, dans un souci de confort pour les enfants,

la récréation de fin de journée scolaire est raccourcie, c'est à dire le temps de cour (15h30/15h45 au lieu de 15h15/ 15h45) car les TAPS (dans la cour dès que le temps le permet) viennent à suivre.

Les ATSEM prennent donc en charge les enfants à 15h45 pour du temps récréatif.

Cette année, nous avons demandé à une aide de vie de participer 2 fois par semaine aux TAPS avec le souci de réduire au mieux les groupes. (L'amicale laïque ayant mis sur pied un atelier musique, des enfants inscrits quittent l'école à 15h45 réduisant ainsi un 3ème jour l'effectif TAPS à répartir entre ATSEM.)

3- Le coût global des TAPS.

REMARQUE pratique dans le cadre d'un retour à la semaine à 4 jours

Centre aéré du mercredi matin pour les familles qui en auront besoin :

Louanec restant à la semaine de 4jours1/2, un contact pris avec Perros pour une convention.

*Coordinatrice : Avant de connaître le résultat de la consultation, Sophie nous a fait savoir qu'elle recherche un emploi d'animation plus conséquent ailleurs.

- Monsieur le Maire présente ensuite aux membres du conseil municipal les résultats du questionnaire distribué aux familles :

RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2018

BILAN DU RETOUR DES QUESTIONNAIRES PARENTS

Etes-vous favorable au retour à la semaine de 4 jours (mercredi sans école) ?

1 – Bilan individuel/par enfant

	Maternelle	Primaire	Total
OUI	13	32	45
NON	14	26	40
	27	58	85

2 - Bilan par famille et par école

	Maternelle	Primaire	Total
OUI	12	24	36
NON	11	22	33

3 – Bilan par famille sur l'ensemble de l'établissement

	Etablissement
OUI	30
NON	27

Le bilan N° 2 représente 69 familles, dont 12 ont des enfants en maternelle et primaire.

L'établissement représente donc 57 familles distinctes.

Peu de commentaires des parents :

Maintien des TAP : découverte de nouvelles activités (5) + problème de garde le mercredi (2)

Semaine à 4 jours : enfants fatigués (4) + si CLSH (1)

Puis le Maire donne lecture du compte rendu des conseils d'écoles maternelle et élémentaire :

Conseil d'école du 22 janvier 2018

Ecole Elémentaire Albert Jacquard - Saint-Quay Perros -22700-

Ce conseil d'école a réuni maternelle et élémentaire

Présents : M MOISON Pascal - représentant des parents d'élèves maternelle

M HOUZET Olivier - représentant des parents d'élèves élémentaire

Mme JOUAN Claudia - représentant des parents d'élèves élémentaire

M ROUSSELOT Pierrick - Monsieur Le Maire

Mme GUEGAN Christelle - enseignante et directrice en élémentaire

Mme COLLET Anne - enseignante et directrice en maternelle

Mme GORRY Annie - enseignante en élémentaire

Mme LAGIER Laurence - enseignante en élémentaire

Absents et Excusés : Mme ROUXEL Marie-Christine - Inspectrice de l'Education Nationale Lannion

Mme FRANCOIS Annie - D.D.E.N

Mme PERICHON Sandrine - représentant des parents d'élèves élémentaire

Mme REGUER Josiane - adjointe aux affaires scolaires

Ordre du jour : rythmes scolaires

La mairie a souhaité distribuer un questionnaire aux familles pour connaître leur avis sur le maintien ou non de la semaine à 4 jours et demi pour l'année scolaire 2018-2019.

Le résultat de ce sondage a été distribué aux familles la semaine passée et indique un léger positionnement pour la semaine de 4 jours.

Suite à ces résultats, le conseil d'école réuni le 22 janvier s'est prononcé pour **un retour à la semaine de 4 jours**.

Les résultats du vote du conseil d'école sont :

Maternelle : 2 votes pour 4 jours et 1 vote contre

Elémentaire : 5 votes pour 4 jours et 1 vote contre

Les **nouveaux horaires** proposés par le conseil d'école seraient les suivants :

Matin : 8h45-12h

Après-midi : 13h30- 16h15

Le conseil municipal se réunira le 31 janvier 2018 pour délibérer concernant le retour à la semaine de 4 jours et les nouveaux horaires.

Les parents présents soulignent la nécessité de proposer une solution d'accueil des enfants le mercredi matin. Monsieur Le Maire prend note de cette demande.

Madame Christine PHILIPPE demande si les différents intervenants ont émis un avis car ce sont des heures qu'ils vont perdre.

Monsieur le Maire explique qu'ils vont sûrement retrouver les heures du mercredi matin avec une reprise des anciennes activités mais il est possible que certains d'entre eux perdent des heures.

Monsieur le Maire explique que la plupart des intervenants sont salariés de l'ASPTT mais il ne peut pas garantir qu'ils retrouvent toutes leurs heures.

Roland GELGON constate que lorsqu'un gouvernement met une mesure en place, le gouvernement suivant remet tout à plat et cela toujours au détriment des élèves.

Madame Pômme BROGGI, s'étant déjà prononcé en tant que parent d'élèves, décide de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Christine PHILIPPE) :

MODIFIE à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, l'organisation des rythmes scolaires.

DECIDE que les écoles maternelle et élémentaire seront basées sur un enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

FIXE les horaires des écoles maternelle et élémentaire comme suit :

Lundi : 8h45-12h - 13h30- 16h15

Mardi : 8h45-12h - 13h30- 16h15

Jeudi : 8h45-12h - 13h30- 16h15

Vendredi : 8h45-12h - 13h30- 16h15

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Objet : Convention pour l'accueil des enfants le mercredi en centre de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de signer une convention avec la Ville de Perros-Guirec pour l'accueil des enfants de Saint Quay-Perros le mercredi au sein du C.A.P. (Centre d'activités pédagogiques).

Monsieur Yves LE DAMANY demande si la commune de Saint Quay-Perros n'a pas d'engagement vis-à-vis du centre de Louannec.

Monsieur Yves DAVOULT répond qu'une convention existe mais qu'elle ne porte que sur les conditions financières des enfants accueillis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Ville de Perros-Guirec.

5 - Questions diverses :

Monsieur Yves LE DAMANY rappelle qu'une commission sur les « Itinéraires Sécurisés » aurait dû être organisée au mois de janvier.

Monsieur le Maire explique que l'agenda du mois de janvier a été très chargé.

Monsieur Gérard DAUVERGNE propose la date du 13 février 2018 à 18 heures. Il est précisé que tous les membres du conseil y sont invités.

Monsieur Yves LE DAMANY demande à avoir des informations sur la pollution détectée à Crec'h Quillée : Monsieur le Maire répond qu'une pollution a été constatée dans les réseaux d'eau pluviale dans le secteur de Crec'h Quillé. Monsieur le Maire précise que l'enquête est toujours en cours mais il semble que la pollution provienne d'une cuve enterrée.

Monsieur Yves LE DAMANY souhaite connaître le nombre d'habitations disposant d'un système d'assainissement non collectif sur le territoire de Lannion-Trégor communauté et le nombre de personnes que cela représente.

Monsieur le Maire répond qu'il y a 20 000 habitations en assainissement non collectif dont 18 300 contrôlés par LTC et 1 700 contrôlés par le Syndicat mixte des eaux du Jaudy. Cela correspond à une population de 40 000 à 42 000 habitants.

Question sur les demandeurs d'asile. Intervention de Monsieur Yves LE DAMANY :

Notre commune s'est vu affecter de 2 familles de migrants, il s'agit de rester discret sur les détails, toutefois, en complément du travail réalisé par Marie Paule sur ce sujet, il nous semble et ce serait à l'honneur de notre commune, d'attribuer une aide exceptionnelle de 1000 € à répartir entre ces 2 familles, en complément de la démarche d'aide aux transports. Monsieur le Maire n'apporte pas de réponse sur ce point lors de ce Conseil.

Monsieur le Maire invite Monsieur Yves LE DAMANY à assister à la réunion qui est prévue le 09 février à 14 heures avec l'AMISEP pour faire le point sur la situation de ces personnes.

Monsieur Roland GELGON demande si l'aménagement au rond-point de St Meen est provisoire.

Monsieur le Maire explique que l'entrée du rond-point se fera sur une voie, une voie réservée au bus va être créée pour accéder au délaissé.

Monsieur Hervé LE GROSSEC fait remarquer que cette voie risque d'être empruntée par des automobilistes générant à nouveau une situation de danger.

Monsieur le Maire explique que l'abris bus devrait être placé en amont du giratoire.

Les membres du conseil font remarquer qu'ils avaient déjà signalé, lors de l'étude sur la conception du giratoire, la dangerosité de l'emplacement de l'abris bus à la sortie du rond-point.

Monsieur Roland GELGON fait remarquer que les plots mis en place ne sont pas réfléchissants et qu'ils ne sont pas très visibles la nuit.

Monsieur Jean-Jacques RIVIER demande un ajout de bandes réfléchissantes.

Monsieur le Maire répond qu'il va prendre contact avec les services du Département pour régler ce problème.

Jean-François ORVEN demande à Monsieur le Maire s'il est possible de réaliser un inventaire des zones de la Commune non desservies par l'éclairage public. Il précise que cet inventaire peut être mené en parallèle de la réflexion sur les « Itinéraires sécurisés ».

Monsieur le Maire répond que Saint Quay-Perros est une commune de campagne et qu'il n'est pas possible d'installer l'éclairage public sur tout le territoire.

Monsieur Yves DAVOULT demande à monsieur Jean-François ORVEN si sa demande fait référence à un secteur précis de la commune.

Monsieur J.F. ORVEN prend pour exemple l'impasse de « Parck ar C'hra » ou encore le secteur de « Ker Noël ».

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas prévu dans son programme d'étendre le réseau d'éclairage public à de nouveau secteur.

Monsieur Pierrick ROUSSELOT fait un Point sur le dossier « Grand Frais ».

Une manifestation conduite par l'association « les commerçants du Trégor » est prévu mardi 06 février 2018 à 18h30, devant la mairie de Saint Quay-Perros, pour protester contre le projet d'implantation de l'enseigne « Grand Frais » sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'il comprend les difficultés des commerçants et qu'il est prêt à les recevoir en mairie pour échanger avec eux.

Il précise que le dossier est en cours d'instruction dans les services de Lannion-Trégor Communauté. Il ajoute que si le projet est conforme aux règles du droit des sols et aux documents d'aménagement du territoire tel que le SCOT, alors il n'a pas le pouvoir de refuser le projet.

Madame Sylvie BART informe l'assemblée que le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS), lors de son assemblée générale, a constitué son bureau. Le groupement est donc prêt à fonctionner.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,
VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 31 janvier 2018 à 18 heures

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 08 mars 2018 à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Adjoints, Sylvie BART, Roland GELGON, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés : Josiane REGUER (procuration à Yves DAVOULT)

Gérard DAUVERGNE (procuration à Pierrick ROUSSELOT).

Absente : Pômme BROGGI

Secrétaire de séance : Christine PHILIPPE est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 01 mars 2018

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2018

2 - Point communautaire : Revoiture du contrat départemental de territoire 2016-2020

3 - Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Point communautaire :

Objet : Revoiture du contrat départemental de territoire 2016-2020

M. le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Lannion-Trégor Communauté, du Haut Trégor et de la

Presqu'île de Lézardrieux, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 033 482 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

À la suite des travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

M. le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

Monsieur Yves LE DAMANY s'interroge sur l'attribution à certaines communes d'une subvention de 150 000,00 € versée uniquement par le Département alors que la commune de Saint Quay-Perros a obtenu une subvention de 150 000 € partagée entre le Département et les fonds de concours de L.T.C.

Monsieur Le Maire répond que dans le cas de Trédrez-Locquémeau il s'agissait de la protection de la falaise qui a été endommagée par de violentes intempéries.

Monsieur Yves LE DAMANY ajoute que d'autres projets sont concernés et il s'interroge sur la compréhension de ce tableau.

Monsieur le Maire explique que toutes les communes qui ont reçu le maximum de subvention ne peuvent plus présenter de nouveau projet dans le cadre de la revoyure.

Dans le contrat initial il était possible de présenter deux projets et Saint Quay-Perros n'en a présenté qu'un et a obtenu le maximum de subvention pour le financer. Monsieur le Maire explique qu'il aurait aimé dans le cadre de la revoyure pouvoir présenter un nouveau projet et notamment le projet « Itinéraires sécurisés » mais aujourd'hui l'enveloppe restante est réservée à l'EPCI.

Monsieur Yves DAVOULT demande si tous les projets vont pouvoir être réalisés. En effet, il a été décidé un plafond de 150 000,00 € sur la base de tous les projets inscrits au contrat de territoire sans savoir si tous vont pouvoir aboutir au vu des capacités financières des communes qui portent ces dossiers.

Monsieur Yves LE DAMANY rappelle que dans le dernier contrat de territoire il avait été décidé le retrait des projets non réalisables et une réaffectation des subventions non utilisées.

Monsieur le Maire indique que c'est la raison pour laquelle il n'a pas été possible d'inscrire plus de deux projets pour ne pas se retrouver dans la situation du précédent contrat de territoire où les communes avaient inscrit sept ou huit projets sans tous les réaliser. Aujourd'hui les projets sont en cours de réalisation.

Monsieur Yves LE DAMANY précise qu'il y a encore pour 2 192 505 euros de projet non engagés.

Monsieur le Maire explique que c'est aux communes d'être rationnelles dans le choix des projets à inscrire dans le contrat de territoire.

Monsieur Yves LE DAMANY demande comment faire la différence entre les projets d'intérêt communautaire et les projets d'intérêt local. Il prend pour exemple les projets de la commune de Pleumeur-Bodou dont une partie est considérée d'intérêt local et une autre, comme par exemple l'extension et la restructuration de la base nautique de l'Île Grande, considérée d'intérêt communautaire. Monsieur Yves LE DAMANY demande qui décide dans quelle catégorie s'inscrivent les projets.

Monsieur le Maire répond que l'agglomération souhaite développer le nautisme et c'est pourquoi ce projet est considéré d'intérêt communautaire.

Monsieur Yves LE DAMANY approuve cette réponse mais s'interroge sur le caractère intercommunal d'un projet tel que la création d'un préau dans une école à La Roche Derrien, l'agrandissement d'un groupe scolaire à Plounérin, ou encore la rénovation de la Maison des Assistantes Maternelles à Plouguiel.

Monsieur Le Maire répond que ce sont les règles instaurées par la Communauté de Communes du Haut Trégor et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux. Les règles de chaque intercommunalité ont été maintenues mais dans le prochain contrat, des règles communes à l'ensemble du territoire seront appliquées.

Monsieur Yves LE DAMANY fait remarquer que Plounérin appartenait déjà au territoire de Lannion Trégor Communauté à 36 communes (avant intégration Haut Trégor et Communauté de Communes de la presqu'île de Lézardrieux).

Monsieur Yves LE DAMANY demande comment a été décidé la règle du plafond des 150 000,00 €.

Monsieur le Maire explique que la règle est définie en fonction de la strate des communes.

Monsieur Yves LE DAMANY demande alors pourquoi une commune comme Plouaret a une subvention d'un montant de 160 500,00 €.

Monsieur le Maire répond qu'un plafond de subvention de 150 000 € est fixé pour tous les projets, sauf pour les projets des pôles de centralité (Cavan, Plestin les Grèves, Plouaret, Perros-Guirec) qui ont un plafond de subvention de 300 000,00 € et Lannion qui a un plafond de 400 000,00 € pour son projet n°1.

Monsieur Yves LE DAMANY demande ensuite pourquoi une commune du territoire a pu présenter quatre projets alors que le contrat avait prévu l'inscription de deux projets. Il précise qu'il est très gêné de voter cette délibération.

Monsieur le Maire explique ne pas avoir la réponse.

Madame Christine PHILIPPE dit que si la commune vote non à la clause de revoyure, cela n'aura pas d'effet.

Monsieur Yves LE DAMANY rajoute qu'il s'agit d'une délibération difficile à prendre pour les conseils municipaux.

Monsieur Jean-Jacques RIVIER intervient pour dire que la commune peut se satisfaire d'avoir obtenu ce qu'elle voulait.

Monsieur Rolland GELGON fait remarquer que la commune a obtenu 150 000,00 € pour un projet et que cette autre commune a obtenu 160 000,00 € pour quatre projets (dont un seul retenu lors de la 1ère phase et les 3 autres lors de la revoyure), elle n'a donc pas été beaucoup plus avantagée.

Monsieur Yves LE DAMANY dit qu'il faut donner les mêmes règles du jeu pour tout le monde. En effet, pourquoi notre commune n'a-t-elle pas pu présenter un 2^e projet (exemple « itinéraires sécurisés »). Il explique

qu'il va approuver la délibération sous réserve que Monsieur le Maire lui apporte les réponses à ses différentes interrogations.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide de :

APPROUVER suite à la revoyure les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,

VALIDER l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lannion-Trégor Communauté présenté par M. ou Mme le Maire, **AUTORISER** sur ces bases M. ou Mme le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

3 - Questions diverses :

Questions de Monsieur Yves LE DAMANY

Pollution à Crec'h Quillé :

Monsieur le Maire n'a pas plus d'information que lors du conseil du 31 janvier 2018. Il explique que les gendarmes avaient a priori trouvé l'origine de la pollution et que les investigations étaient toujours en cours.

Syndicat d'eau :

Monsieur Yves LE DAMANY rappelle le conseil municipal du 14 septembre 2017 dans lequel il avait été dit que les représentants de la commune au Syndicat des Eaux du Trégor devraient communiquer aux membres du conseil les informations sur l'évolution des tarifs de l'eau potable.

Monsieur Roland GELGON explique qu'il n'y a encore rien de proposé au sein du bureau du syndicat et que dès que des propositions seront faites, il les communiquera au conseil.

Lotissement :

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas eu de nouvelles informations.

Le dossier reste suspendu aux décisions concernant l'assainissement.

Giratoire de Saint-Meen :

Demande de la part des élus de la commune de réinstaller l'abri bus en amont du Rond-Point. Cette demande avait déjà été formulée à l'origine du projet. Si l'abri bus est installé en amont du rond-point, il sera nécessaire d'aménager la zone avec des luminaires et une traversée piétonne. Monsieur le Maire précise que cela ne devrait pas être à la commune de prendre en

Compte rendu du Conseil municipal

Du mercredi 28 mars 2018 à 18 heures

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 28 mars à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie Paule LE GOFF, Adjoints, Sylvie BART, Roland GELGON, Pôme BROGGI, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Josiane REGUER est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 mars 2018

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 mars 2018

2 - Vote des subventions 2018 aux associations communales

3 - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 de la commune et affectation des résultats

4 - Vote des taux d'imposition 2018 (taxe d'habitation et taxes foncières)

5 - Vote du budget 2018 de la commune

6 - Personnel communal

7 - Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 08 mars 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Objet: Subventions 2018 aux associations kénanaïses

Monsieur le Maire explique qu'il ne souhaite pas baisser le montant des subventions et propose de reconduire les montants votés en 2017.

Monsieur Yves DAVOULT rappelle à l'assemblée que le vote ne concerne que les associations communales. Le vote des subventions aux associations extérieures est fixé au mois de mai.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes aux associations kénanaïses :

Stade Kénanaïse	2 500.00 €
A.C.K.	2 500.00 €
Amicale des Retraités	500.00 €
Société de chasse	210.00 €
Scots Bonnet	200.00 €
Amicale Laïque	2 200.00 €
Trankilik	200.00 €
Gym loisirs	300.00 €
Danses Bretonnes	350.00 €
Amicale des employés communaux	2 424.00 €
Total	11 384.00 €

Objet : Vote du compte de gestion 2017

Présentation : M. Yves DAVOULT, 1er adjoint au Maire en charge des finances Il excuse Mme MAHE Michelle, comptable public, qui n'a pas pu se libérer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 du Trésorier de la commune.

Section de fonctionnement :

Dépenses nettes : 983 863.15 Euros

Recettes nettes : 1 247 801.05 Euros

Résultat de l'exercice : 263 937.90 Euros

Section d'investissement :

Dépenses nettes : 568 934.85 Euros

Recettes nettes : 447 852.55 Euros

Résultat de l'exercice : -121 082.30 Euros

Résultat à la clôture de l'exercice 2016, repris en 2017 :

Investissement : 94 184.46 Euros

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

Investissement : -26 897.84 Euros

Fonctionnement : 263 937.90 Euros

Objet : Vote du compte administratif 2017

Présentation : Monsieur Yves DAVOULT, 1^{er} Adjoint aux finances.

Section de Fonctionnement

DEPENSES			
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	REALISE
11	Charges à caractère général	232 750.00	225 260.18
12	Charges de personnel	617 150.00	599 600.06
14	73916 Contrib.déficit national	0.00	0.00
23	Virement section investissement	229 000.00	0.00
42	Opération d'ordre entre section	36 500.00	62 738.18
65	Autres charges gestion courante	95 900.00	79 711.34
66	Charges financières	16 600.00	16 553.39
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00
TOTAL		1 228 900.00	983 863.15
RECETTES			
13	Atténuation de charges	26 000.00	33 993.45
42	Opération d'ordre entre section (trx en régie) + 7761 diff s/real	6 000.00	24 312.00
70	Produits des services	12 700	11 567.83
73	Impôts et Taxes	989 650.00	990 134.13
74	Dotations et Participations	183 050.00	169 753.6
75	Autres produits gestion courante	9 500.00	11 559.40
76	Produits financiers	0.00	5.40
77	Produits exceptionnels	2 000.00	6 475.24
TOTAL		1 228 900.00	1 247 801.05
Excédent de clôture 2017			263 937.90

Section d'Investissement

DEPENSES				
CHAPITRES	INTITULES	PREVU	REALISE	R.A.R.
1	Solde d'exécution inv.reporté			
40	Opérations d'ordre	6 000.00	24 312.00	
16	Dette : remboursement du capital	155 900.00	155 863.49	
202	Frais de réalisation doc. d'urba.	5 000.00	2 566.04	
2041581	Subventions d'équipement versées	8 000.00	0	
21	Immob.corporelles (acquis. matériels)	38 000	44 836.80	4500
21	Immob. Non affectées	66 000	44 057.49	10000
23	Aménagement mairie	336 000	297 299.03	
23	Achat de caveaux	12 000		
23	Travaux de bâtiments	9 695.26		
23	Opér. Non affectées	172 000		
TOTAL 2017	808 595.26	568 934.85	14 500.00	

RECETTES				
CHAPITRES	INTITULES	PREVU	REALISE	R.A.R.
1	Solde d'exécution invest.reporté	184.46		
40	Opération d'ordre de transfert	36 500.00	62 738.18	
10	F.C. T.V.A.	12 200.00	12 217.39	
10	Affectation de résultats	288 110.80	288 110.80	
102	Taxe d'aménagement	4 521.18		
13	Fonds concours LTC			
21	Virement de section fonctionnement	229 000.00		
13	Région	33 200.00		33 200.00
13	DETR + 2 réserv parlementaires	115 400.00	80 265.00	28 552.00
TOTAL 2017 (avec report 2016)		808 595.26	447 852.55	61 752.00
solde d'exécution 2017		- 26 897.84		

Monsieur Jean-François ORVEN prend la parole et explique que le total des dépenses entre 2007 et 2017 a diminué de 56 000.00 €. Cette diminution est due à la baisse des intérêts de la dette et non à une baisse des dépenses.

Concernant les recettes, Monsieur ORVEN explique que si la DGF a diminué de 125 000.00 € entre 2007 et 2017, les impôts et taxes ont augmenté de 127 000.00 € sur la même période. Il y a donc compensation entre ces deux catégories de recettes.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008 la commune a réalisé un effort important pour diminuer les dépenses de fonctionnement.

Monsieur Yves LE DAMANY précise qu'en 2008 la taxe foncière a augmenté de 71 000.00 € grâce à la zone de Keringant.

Monsieur Yves DAVOULT explique que le niveau des dépenses est lié à l'inflation et aux charges de personnel qui augmentent en raison de l'évolution des carrières des agents. Il ajoute qu'il n'est pas possible de comparer les recettes provenant des impôts locaux car elles dépendent des taux votés par la commune et également de l'évolution de la population et des recettes provenant des dotations qui dépendent des décisions de l'Etat.

Sous la présidence de Jean François ORVEN, Doyen d'âge de l'assemblée, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2017 de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2017, soit 263 937.90 € en recette d'investissement du budget communal 2018.

Objet : Vote des taux d'imposition 2018 (taxe d'habitation et taxes foncières)

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux votés en 2017 à savoir 18,11 pour la taxe d'habitation, 18,66 pour la taxe sur le foncier bâti et 65,23 pour la taxe sur le foncier non bâti.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote ces taux pour 2018.

Objet : Vote du budget primitif 2018

Présentation : M. Yves DAVOULT, 1^{er} adjoint au Maire en charge des finances

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	249 600.00		
012 - Charges de personnel	589 300.00	013 - Atténuations de charges	12 000.00
65 - Autres charges gestion courante	81 800.00	70 - Produits des services	10 000.00
66 - Charges financières	13 500.00	722/042 - Travaux en régie	0
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	73 - Impôts et Taxes	979 365.00
042- 68 - Transfert de charges	43 600.00	74 - Dotations et participations	149 400.00
14- 73916 - Contribution déficit national		75 - Autres produits gest. courante	15 000.00
023 - Virement à la section d'invest.	188 965.00	77 - Produits exceptionnels	2 000.00
		Affectation de résultat	0.00
TOTAL	1 167 765.00	TOTAL	1 167 765.00

Section d'investissement :

Dépenses Investissement	RaR	Proposées 2018	Proposées + RAR
Solde d'exécution d'inv. Reporté	////////////////////	26 897.84 €	26 897.84 €
16 Remboursement d'emprunts			
1641 Emprunts en euros		139 620.00 €	139 620.00 €
165 Dépôts et caution		- €	- €
création d'un doc. D'Urba			
02 Frais réalisation documents doc urba	- €	- €	- €
204 Subventions d'équipement versées			
2041581 subv. Equip.		4 000.00 €	4 000.00 €
21 immo. Corporelles	14 500.00 €	91 000.00 €	105 500.00 €
2158 tondeuse autoportée - op. 214	- €	32 000.00 €	32 000.00 €
2158 chaudière - op. 2015		20 000.00 €	20 000.00 €
2182 Matériel de transport		25 000.00 €	25 000.00 €
2183 Mat. De bureau et informatique - op. 207	4 500.00 €	- €	4 500.00 €
2188 jeux mini stadium – op. 219		3 500.00 €	3 500.00 €
2188 signalétique mairie – op. 217		3 500.00 €	3 500.00 €
2188 Matériel et outillage – op. 207		7 000.00 €	7 000.00 €
2188 Autres immobilisations corporelles – op. 207	10 000.00 €	- €	10 000.00 €
23 Immobilisation en cours		178 701.00 €	178 701.00 €
2313 - construction – op. 212 APCP	- €	38 401.00 €	38 401.00 €
2313 vitrification salle YG – op.218		10 300.00 €	10 300.00 €
2313 rénovation logement social – op. 204		10 000.00 €	10 000.00 €
2315 voie douce – op. 220		20 000.00 €	20 000.00 €
2315 voirie - op. 221		100 000.00 €	100 000.00 €

Equilibrage budgétaire		188 965.00 €	188 965.00 €
Dépenses non affectées		29 581.06 €	29 581.06 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section			
192 + ou - value s/ cession d'immo	- €	- €	- €
2313 constructions	- €	- €	- €
TOTAL	14 500.00 €	658 764.90 €	673 264.90 €

Recettes Investissement	RaR	Proposées 2018	Proposées + RaR
001 excédent inv. Reporté	////////////////////	- €	- €
10 dotations fonds divers réserves	- €	363 937.90 €	363 937.90 €
10222 FCTVA		96 500.00 €	96 500.00 €
10251 dons et legs		3 500.00 €	3 500.00 €
1068 Excédent de fonctionnement		263 937.90 €	263 937.90 €
13 subventions d'Invest.	61 752.00 €	14 010.00 €	75 762.00 €
1312 Région	33 200.00 €		33 200.00 €
1328 Autres			- €
1321 subv. Équipement	28 552.00 €		28 552.00 €
1328 Autres	- €	12 210.00 €	12 210.00 €
1322 Région	- €	1 800.00 €	1 800.00 €
16 Emprunts	- €	- €	- €
1641 Emprunts	- €	- €	- €
165 Dépôts et cautionnements reçus		- €	- €
Total recettes réelles	61 752.00 €	377 947.90 €	439 699.90 €

OPERATION D'ORDRE			
Virement de la section de fonct.021	////////////////////	188 965.00 €	188 965.00 €
Chapitre 040	- €	44 600.00 €	44 600.00 €
28041582 amortissement SDE		17 000.00 €	17 000.00 €
4817 Pénalités de renégociation de la dette		26 600.00 €	26 600.00 €
024 Produit de cession		1 000.00 €	1 000.00 €
Total opérations d'ordre	- €	44 600.00 €	233 565.00 €
TOTAL	61 752.00 €	611 512.90 €	673 264.90 €

charge cet aménagement. Il ajoute qu'une réunion est prévue le 19 mai 2018 avec les services du département pour faire le point sur ce dossier. Dans l'attente, il n'y aura plus d'abri bus pour les élèves kénanais.

Monsieur Yves DAVOULT explique qu'il n'est pas possible de réinstaller l'abri bus sans connaître la décision du Département sur l'aménagement futur et la sécurisation de cette zone.

Monsieur le Maire va reprendre contact avec le Département pour que des bandes réfléchissantes soient installées sur les plots afin de les rendre visibles la nuit.

Monsieur Yves LE DAMANY fait remarquer que les déchets situés sur l'ancien Décathlon sont placés en limite de route, côté Saint Quay Perros. Les membres du conseil expliquent que cette situation est la conséquence de la fermeture de la déchetterie du Faou. Monsieur Roland GELGON explique que pour faire face au coût financier de l'« objeterie », des économies sont faites sur les autres déchetteries.

Monsieur le Maire dit qu'il va prendre contact avec les services de l'agglomération pour effectuer le ramassage.

Fuite d'eau au monument aux Morts.

Monsieur Yves DAVOULT explique qu'il ne s'agit pas d'une fuite d'eau et que les regards ne sont pas bouchés, mais qu'il s'agit d'une source qui est apparue à la suite des fortes intempéries.

Madame Christine PHILIPPE soulève le problème des voitures qui stationnent sur les trottoirs.

Monsieur Yves DAVOULT fait également le constat que partout où la commune a aménagé des trottoirs, des véhicules stationnent dessus. Dans 90 % des cas, il s'agit de personnes qui pourraient garer leurs véhicules chez eux. Monsieur Yves DAVOULT dit qu'il va falloir prendre une décision pour mettre fin à ce problème.

Monsieur Jean-Jacques RIVIER propose de mettre en place des zones bleues ou des arrêts minutes. Monsieur Yves LE DAMANY indique que cela est possible dans

les communes dotées d'une police municipale.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible d'interdire le stationnement sur les trottoirs tant que la commune n'aura pas aménagé des zones de stationnement suffisantes pour accueillir les véhicules, une réflexion devra être menée sur ce problème.

Madame Nicole DUPONT propose de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h place de la mairie afin de sécuriser la zone. Il s'agirait d'une mesure symbolique mais en cas de contrôle par les gendarmes, les automobilistes pourront recevoir une amende.

Monsieur Jean-François ORVEN fait remarquer que la voirie est dans un mauvais état au lieu-dit Goas Huet devant le restaurant de la boîte de nuit.

Monsieur Yves DAVOULT répond qu'il a également constaté le problème. Le vote du budget sera l'occasion de faire le point sur les voiries à reprendre. Dans l'attente, Monsieur Yves DAVOULT va demander aux services techniques d'intervenir pour trouver une solution temporaire.

Monsieur Jean-François ORVEN souhaite connaître l'état d'avancement des travaux du logement communal.

Monsieur Yves DAVOULT répond que les services techniques ont presque terminé les travaux. Il reste à installer les meubles. Quand les travaux seront terminés, le conseil municipal sera invité à le visiter.

Monsieur Hervé LE GROSSEC demande à avoir des informations sur l'incident à Gouzabas.

Monsieur le Maire explique qu'une voiture a percuté la barrière. C'est la commune de Perros-Guirec qui a pris en charge ce dossier et qui a fait la déclaration auprès de son assurance.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Fin de séance à 19 heures10

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Théâtre des enfants



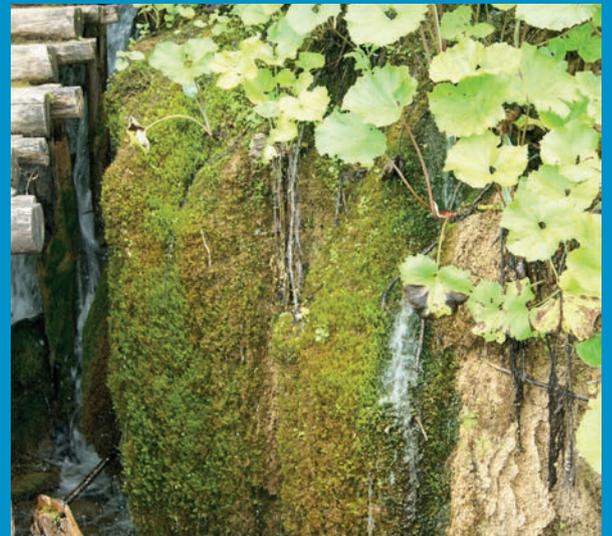
Kermesse d



e de l'école



Amicale des retraités : Voyage en Croatie



Monsieur Jean-François ORVEN rappelle à l'assemblée l'étude qu'il avait fait faire sur les différentes voiries de la commune. Il propose de l'utiliser comme base de réflexion pour définir le programme de voirie 2018.

Monsieur Yves LE DAMANY ajoute qu'il est important de ne pas oublier les trottoirs. Monsieur Yves DAVOULT approuve.

Avant de passer au vote, le Maire demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Monsieur Yves LE DAMANY fait la déclaration suivante :

« Créer un budget, c'est faire des choix, entraînant de possibles divergences.

La population de notre commune est passée de 1521 (2009) à 1316 habitants soit une baisse de 14 %.

Votre programme de 2014 comportait en particulier : un aménagement de la Mairie et de la salle multi activité, et un **lotissement communal** « pour favoriser la venue de nouveaux habitants et inverser la courbe démographique » et La priorité a été donné à ce 1^{er} point, au détriment d'un lotissement communal, pour lequel nous aurions eu une maîtrise plus fine tant des coûts que du délai.

4 ans plus tard, le **lotissement privé, géré par la SEM**, nous échappe en termes de contrôle, les prix pouvant être excessifs pour des futurs parents d'élèves pour notre école.

Il n'est plus temps à 2 ans du terme de la mandature de faire des bouleversements dans les investissements communaux ; En conséquence, votre proposition de budget en investissement pour 2018 est cohérente, mais ne nous permet pas de valider les objectifs de la mandature. »

Discours du Maire, Pierrick ROUSSELOT

« Le montage du budget est un travail important qui demande beaucoup de rigueur. Après cette présentation exhaustive du budget primitif par notre 1er adjoint Monsieur Yves DAVOULT, je souhaite le remercier pour son travail ainsi que les services administratifs : Nicolas bien entendu puisque cette année c'est son premier budget à Saint Quay-Perros mais aussi Françoise pour la partie charge salariale qui n'est pas des moindres.

Ce budget 2018 est une fois de plus, depuis 2008, un « budget Sécuritaire ».

En fonctionnement, notre budget est contraint par des charges incompressibles et des recettes en baisse. Je vous rappelle les chiffres annoncés par M. DAVOULT : DGF 90 K€ en diminution 7,5 K€ par rapport à l'an dernier soit moins de 7.5% et moins 125K€ par rapport à 2008 soit moins de 60%.

Malgré cette baisse de recette, nous avons réussi à

continuer à faire face à nos obligations. Comme chaque année, nous avons pris en compte tous les besoins nécessaires au bon fonctionnement des services afin d'offrir un service de qualité à l'ensemble des Kénaçais, que ce soit aux services techniques, à l'école ou à la mairie, mais aussi aux associations. Cette année, une fois de plus, nous avons fait le choix de reconduire des montants des subventions qui seront identiques à 2017.

Ce budget vous a été présenté en respectant un engagement important : « **ne pas augmenter les taux d'imposition** ». Sur ce point, *je vous remercie mesdames et messieurs les élus de votre vote à l'unanimité pour le maintien des taux d'imposition qui, je vous le rappelle n'ont pas changé depuis 2008* »

Notre objectif chaque année est de **dégager une capacité d'autofinancement** suffisante pour continuer à rembourser le capital de notre dette mais surtout d'avoir les moyens d'investir pour entretenir et développer notre commune.

En Investissement, le budget est quant à lui contraint par une chose : le remboursement du capital de nos emprunts, cette année d'un montant de 140 K€. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû sera encore de 1 400 M€ ; il nous a fallu 10 ans pour diminuer notre dette de ce montant car pour mémoire en 2008 le montant de la dette était de 2 800 M€.

Cette année, après avoir remboursé le capital de notre dette, il nous restera 280 K€ de disponible pour investir (éclairage, matériel, véhicule...). Mais pour 2018 nous avons fait le choix d'inscrire 100k€ sur les **réfections de voiries** et 20k€ sur ce que nous appelons **les voies sécurisées**. Pour ce, il s'agit en fait de trouver des solutions et des aménagements permettant aux cyclistes et aux piétons d'aller de Perros à Lannion et de Lannion à Perros de la façon la plus sécurisée possible en découvrant le patrimoine communal ; je pense aux différentes fontaines et lavoirs, aux chapelles, à l'allée couverte etc., tout ce qui présente un intérêt culturel, culturel et ou patrimonial sur la commune.

Concernant les voiries avec 100k€ nous ne pourrons pas refaire toutes les voies ou tous les trottoirs de la commune, nous devons faire des choix. Pour cela nous allons nous appuyer sur un travail effectué il y a quelques années par Jean-François ORVEN et Gérard DAUVERGNE ; l'état des lieux fait à l'époque nous servira de base, mais bien évidemment les prix seront réajustés et au vu de notre analyse et des besoins de la commune, nous pourrons ajuster notre budget. C'est la même chose pour les voies sécurisées. Au fur et à mesure de notre réflexion, nous affinerons notre projet et les finances qui vont avec. Tout cela pour dire que si les sommes inscrites au budget primitif ne suffisent pas, il sera toujours temps, le moment venu de faire un budget modificatif.

Mais **ATTENTION**, l'avenir est incertain et si aujourd'hui la situation est sereine et notre trésorerie saine, notre endettement reste important et il faut rester vigilant. Il y a cette année encore et peut être plus que les années précédentes beaucoup trop d'incertitudes sur nos futures ressources, en particulier la baisse de la DGF, la réforme de la taxe d'habitation.

Mais Je ne vais pas ce soir noircir le tableau, alors je conclurai par une note positive. Nous savons que notre commune attire les investisseurs. Avec les commerces qui s'agrandissent, les bâtiments commerciaux sont autant de ressources supplémentaires et j'ai bon espoir que les blocages sur l'aménagement de notre lotissement seront bientôt levés ; en plus d'avoir des enfants à l'école, c'est autant de taxe foncière ou d'habitation pour la commune, j'espère qu'à la fin de notre mandat, nous aurons réussi à respecter tous nos engagements ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget de fonctionnement 2018 de la commune.

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et deux abstentions (Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU) vote le budget d'investissement 2018 de la commune.

Objet : Reconduction d'un emploi non permanent en contrat à durée déterminée et à temps non complet

Le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise le 15 mars 2017 tendant à la création d'un emploi non permanent en contrat à durée déterminée et à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activités au service administratif de la mairie.

Aujourd'hui, compte tenu du projet de création d'une commune nouvelle entre quatre communes, il y a lieu de procéder à la reconduction de ces dispositions pour une année, c'est-à-dire le recrutement temporaire de personnel en reconduisant pour une année à compter du 23 avril 2018 un poste non permanent à temps non complet sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 07 heures. Ce recrutement se ferait au grade d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe avec une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 347, majoré 325, du supplément familial de traitement ainsi que sur les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Où l'exposé du maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*

- *Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires*

de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Saint Quay-Perros relatives à la création et la mise en place du régime indemnitaire

Considérant la nécessité de reconduire un emploi non permanent d'Agent administratif 2^e classe sur la base de 07 heure hebdomadaire à compter du 23 avril 2018 pour faire face à un accroissement temporaire d'activités au service administratif de la mairie

- D'adopter la proposition du Maire

- D'autoriser le Maire à signer, au nom de la commune, le contrat à durée déterminée et tout document s'y afférant

- D'inscrire au budget les crédits correspondants

- Dit que ce recrutement interviendra au 23 avril 2018 pour une durée d'une année.

- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 19 avril 2018 à 18 heures

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 19 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur **Pierrick ROUSSELOT, Maire.**

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Adjoint, Roland GELGON, Pômme BROGGI, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Sylvie BART (procuration à Pierrick ROUSSELOT).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques RIVIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 avril 2018

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018

2- Points communaux :

**Délibération pour autoriser les sorties scolaires
Subvention aux Danses Bretonnes pour le Fest Noz**

3- Commune nouvelle :

**Signature de la convention "commune nouvelle"
avec Côtes d'Armor Développement
Désignation des conseillers dans les différents
ateliers thématiques**

4- Point communautaire :

Société Publique Locale d'Aménagement

5- Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Points communaux :

Objet : Délibération pour autoriser les sorties scolaires

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour pouvoir régler les factures liées aux sorties scolaires (cinéma...) le Trésor Public demande la délibération autorisant la sortie et la liste des enfants qui y participent.

Monsieur le Maire annonce qu'il n'est pas possible de réunir le conseil à chaque sortie scolaire et propose à l'assemblée de valider une délibération générale, pour l'année scolaire 2017/2018, autorisant les sorties scolaires afin de permettre le règlement des factures afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

AUTORISE les sorties scolaires pour l'année 2017/2018

AUTORISE Monsieur le Maire à payer les factures afférentes

DIT que la liste des enfants participant aux sorties sera transmise par les enseignantes à la mairie.

Objet : Subvention à l'association « Danses Bretonnes »

L'association "Danses Bretonnes » de Saint Quay-Perros va organiser le plateau du fest-noz du 21 juillet 2018 à Saint Quay-Perros. Les groupes prévus sont :

Marie-Claire Le Corre (chant) / Patrick Lefebvre (accordéon)

Le groupe Bear Men

Sarah Chedifer (chant, flûte) / Pierre Boyer (accordéon)

La sonorisation sera assurée par Yann David de Prat

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote d'une subvention exceptionnelle de 1 200,00 euros à l'association « Danses bretonnes » de Saint Quay-Perros pour aider au financement du Fest-Noz de juillet prochain, manifestation que l'association organise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 200,00 € à l'association « Danses Bretonnes » de Saint Quay-Perros pour aider au financement du Fest-Noz de juillet prochain, manifestation que l'association organise

3 - Commune Nouvelle :

Objet : Etudes sur les possibilités de constitution d'une Commune Nouvelle

Louannec, Perros-Guirec, Saint Quay-Perros et Trégastel souhaitent engager des études sur les possibilités de constitution de Commune Nouvelle. A ce stade, il ne s'agit que d'études, les décisions de la création d'une commune nouvelle résulteront de l'aboutissement de ces études validées par chacune des communes concernées.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité plus dynamique, plus attractive en termes économique, social, culturel, touristique, sportif et en capacité de porter des projets impossibles à réaliser seule,
- Assurer une meilleure représentation du territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des autres collectivités locales ou établissements publics,
- Maintenir, améliorer un service public de proximité au service des habitants, du territoire, en mutualisant les moyens humains, matériels et financiers,
- Optimiser les ressources financières.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec Côtes d'Armor Développement

PROJET DE CONVENTION COMMUNE NOUVELLE

Entre :

COTES D'ARMOR DEVELOPPEMENT

7 rue Saint-Benoît

22000 SAINT-BRIEUC

Représentée par Laurent QUEFFURUS, Directeur

Et :

LA COMMUNE DE LOUANNEC

Représentée par Monsieur Gervais EGAULT, Maire, autorisé(e) par délibération du Conseil Municipal de Louannec

LA COMMUNE DE PERROS-GUIREC

Représentée par **Monsieur Erven LEON**, Maire, autorisé(e) par délibération du Conseil Municipal de Perros-Guirec

LA COMMUNE DE SAINT-QUAY-PERROS

Représentée par **Monsieur Pierrick ROUSSELOT**, Maire, autorisé(e) par délibération du Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros

LA COMMUNE DE TREGASTEL

Représentée par **Monsieur Paul DRONIOU**, Maire, autorisé(e) par délibération du Conseil Municipal de Trégastel

Article 1 : Objet de la convention

Les Communes signataires de la présente convention ont décidé de s'associer dans le cadre d'une réflexion conjointe portant sur l'opportunité de création d'une Commune nouvelle prévue par les lois du 16 décembre 2010 (Réforme des collectivités territoriales, Article 20) et du 16 mars 2015 (Amélioration du régime de la Commune nouvelle).

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre plus global de mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) dont l'une des traductions, en Côtes d'Armor, a été la création au 1^{er} janvier 2017 de huit Communautés d'agglomérations et Communauté de communes de taille très importante dont les compétences vont, par ailleurs, être confortées au cours des prochaines années. Ces évolutions vont contribuer à restructurer fondamentalement l'organisation et le fonctionnement des territoires intercommunaux costarmoricens et posent, d'ores et déjà, la question de la place et du rôle des communes au sein de cette nouvelle organisation intercommunale.

L'une des pistes envisageables est la création de Communes nouvelles qui permettent de maintenir et de renforcer la capacité d'action, de représentation ainsi que les pouvoirs de décision des Communes tout en conservant la possibilité de maintenir un niveau territorial d'intervention de gestion et d'animation au plus près des habitants (Communes déléguées).

Pour les accompagner dans cette démarche, les Communes signataires de la présente convention ont sollicité le concours de l'agence Côtes d'Armor Développement.

Article 2 – Contenu de la mission confiée à Côtes-d'Armor Développement

La mission confiée à Côtes d'Armor Développement comprend :

- **L'information des élus** sur les conditions et modalités générales de création et de fonctionnement des Communes nouvelles ;

- **L'assistance juridique** : Fonction questions-réponses ;

L'accompagnement méthodologique dans le cadre de la préparation des commissions et groupes de travail auxquels participeront les élus des communes ;

- **La participation aux Comités de pilotage** ;

- **La rédaction de la charte fondatrice de la**

Commune nouvelle sur la base des éléments produits par les Commissions thématiques et le Comité de pilotage: Contexte, principes fondateurs de la Commune nouvelle, formalisation du projet commun, organisation de la Commune nouvelle...

• **La préparation de la phase délibérative des communes.**

Article 3 – Durée de la mission

La mission conduite par Côtes d'Armor Développement se déroulera d'Avril 2018 à Décembre 2018.

Article 4 – Participation financière

En contrepartie des tâches assurées par Côtes-d'Armor Développement, les Communes signataires de la présente convention s'engagent à lui verser solidairement la somme forfaitaire de **6 600 €** correspondant à 11 jours d'activité (cf. détails dans tableau).

Ce coût intègre les charges de rédaction, de cartographie, de constitution de dossiers, de secrétariat, de déplacements ainsi que de participation aux différentes réunions de travail avec les élus.

Détail récapitulatif des charges :

Missions		Nbre de jours	Coût forfaitaire jour	Coût global
1	Accompagnement méthodologique et assistance juridique	3	600 €	1 800 €
2	Participation aux comités de pilotage	4		2 400 €
3	Rédaction de la charte fondatrice de la commune nouvelle et préparation de la phase délibérative des communes	4		2 400 €
TOTAL		11	6 600 €	6 600 €

Article 5 – Modalités de paiement

Les Communes signataires de la présente convention s'acquitteront de leurs contributions respectives en un seul versement, au terme prévu de la mission de Côtes d'Armor Développement.

Coût par commune selon leur population municipale 2016 :

Communes	Populations municipales	Contributions
Louannec	3 078 (21,81%)	1 439,64 €
Perros-Guirec	7 288 (51,65%)	3 408,74 €
Saint-Quay-Perros	1 316 (9,33%)	615,52 €
Trégastel	2 429 (17,21%)	1 136,09 €
TOTAL	14 111 habitants	6 600,00 €

Article 6 – Révision, dénonciation de la convention

Toute révision de la présente convention ne pourra être effectuée qu'après accord formalisé des parties.

La dénonciation des présents accords par l'une ou l'autre des parties ne pourra être effective qu'à l'issue d'un préavis d'un mois.

[Je pense que les données suivantes, en particulier les dates ne devraient pas apparaître dans ce compte rendu ; Le compte rendu est factuel et ne doit pas présenter des éléments en attente.]

On peut garder les noms et fonction

Pour Côtes-d'Armor Développement

Le Directeur,

Laurent QUEFFURUS

Pour la Commune

Le Maire,

Gervais EGAULT

Pour la Commune

Le Maire,

Erven LEON

Pour la Commune

Le Maire,

Pierrick ROUSSELOT

Pour la Commune

Le Maire,

Paul DRONIOU

Monsieur Yves LE DAMANY dit qu'il trouve le montant de la prestation peu élevé et se déclare surpris par le faible nombre de jours d'activité (11).

Monsieur le Maire explique que la procédure de création d'une commune nouvelle est la même pour tous les projets. Ce sont les thématiques liées aux différents territoires qui changent. C'est pourquoi le nombre de 11 jours d'activité est suffisant.

Monsieur Yves DAVOULT ajoute qu'il est possible de demander des prestations supplémentaires en cas de besoin.

VU les articles L-2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales notamment son chapitre III, codifiée aux articles L 2113-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes,

CONSIDERANT la nécessité de lancer des études financières et de solliciter Côtes d'Armor Développement pour un accompagnement juridique et organisationnel afin d'évaluer les opportunités de la constitution d'une nouvelle commune,

Le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les études financières nécessaires à l'évaluation de la constitution d'une nouvelle commune, incluant la prise en charge des frais afférents à ces études.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Côtes d'Armor Développement et les trois autres Communes Trégastel, Louannec et Perros-Guirec, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux études sur les possibilités de constitution de Commune Nouvelle (Une présentation des documents signés sera faite par le Maire en conseil municipal).

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 contour de la motte, CS 44416, 35 044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Objet : Désignation des conseillers dans les différents ateliers thématiques

Commune nouvelle « Perros-Guirec », 					
Ateliers thématiques : Composition, organisation					
Ateliers	Elus animation atelier	Elus synthèse atelier	Elus inscrits	Autres participants : DGS, Responsables de services...	Lieux réunions (détails : cf. tableau ci-après)
Petite enfance, enfance, jeunesse, écoles, restauration et activités périscolaires	Gervais EGAULT	Christophe BETOULE	Pomme BROGGI Karine ROULLEAU Josiane REGUER	Gildas RAOUL Aline SIMON Julie IANNAZONE	Louannec
Services à la population, services de soin et de santé, mobilité, personnes âgées	Sylvie BART	Denise LE PLATINEC	Marie-Paule LE GOFF	Yannick LE BORGNE	Saint-Quay-Perros
Sports, culture, loisirs, vie associative, animation, évènementiel, information, communication	Pierrick ROUSSELOT	Catherine PONTAILLER Erwan BOREL	Jean-Jacques RIVIER Christine PHILIPPE	Nicolas GUEGAN	Trégastel
Economie, agriculture, commerce, artisanat, tourisme, nautisme	Erven LEON	Marie Pascale LAPORTE	Roland GELGON Yves LE DAMANY	Didier ALNO	Perros-Guirec
Infrastructures, ports, équipements, voirie, bâtiments communaux, habitat, lotissements	Gérard DAUVERGNE	Paul DRONIOU	Hervé LE GROSSEC Jean-François ORVEN	Jérôme GUENA	Trégastel
Environnement, espaces verts, espaces naturels, littoral, plages	Sylvie CRAVEC	Annie HAMON	Nicole DUPONT	Vincent CLAVEAU	Perros-Guirec

Commune nouvelle « Perros-Guirec », Côtes d'Armor Développement,

A la question de Monsieur Jean-Jacques RIVIER, Monsieur le Maire répond que ce sera un élu qui pilotera chaque atelier.

A la question de Madame Christine PHILIPPE, Monsieur Le Maire répond que l'état des lieux sera fait par les services et la synthèse de l'état des lieux de chaque commune permettra de réfléchir à l'écriture de la charte qui correspondra au projet de la commune nouvelle.

Monsieur le Maire précise qu'une synthèse des différents ateliers sera faite en comité de pilotage le 18 juin 2018.

Monsieur Yves LE DAMANY demande que les divers conseils municipaux aient un regard sur les conclusions. Il indique également vouloir obtenir les conclusions des analyses faites hors « ateliers » à savoir « Finance » et « personnels des diverses communes ».

4 - Points communautaires :

Objet: Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21 et L. 1524-5, L. 1531-1 et suivants ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 327-1 ;

VU Le Code du Commerce ;

VU Les délibérations du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté du 30/01/2018 et du 03/04/2018 relatives à la création d'une Société Publique Locale l'Aménagement (SPLA) ;

CONSIDERANT L'intérêt de disposer d'outils adaptés à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement ;

I. Rappel du contexte et des objectifs

LTC et ses communes membres ont pour ambition de mener une politique d'aménagement active de leur territoire afin d'adapter les infrastructures, services, offre de logements aux besoins des habitants.

Cette ambition fait naître le besoin de disposer d'un outil adapté pour mettre en œuvre une politique active de renouvellement urbain et de réhabilitation de bâti dans les centres ville et centres bourgs affirmée dans le PADD du SCOT et dans le PLH.

La SEM existe et agit pour produire de l'habitat en extension urbaine sous forme de lotissements. Mais ces opérations menées par la SEM elle-même sont équilibrées en recettes et en dépenses car le modèle économique s'y prête et permet ces équilibres.

Économiquement, il est plus simple d'obtenir un bilan équilibré, voire bénéficiaire lorsqu'il s'agit de lotir des terres en produisant, à partir de terrains nus des lots à bâtir.

Le coût du renouvellement urbain est plus élevé car il nécessite d'acquérir du foncier à un coût supérieur, il suppose souvent des coûts d'adaptation supplémentaires : démolitions, dépollutions, il est généralement plus complexe à mettre en œuvre juridiquement et techniquement.

En outre, le modèle d'habitat regroupé dans les bourgs n'est pas le plus demandé actuellement.

Il existe sur le territoire une carence de l'offre privée en la matière qui s'explique par ce difficile équilibre financier des opérations.

Cependant, les enjeux du vieillissement et de la

raréfaction des ressources commandent de reconquérir cet habitat : moindre consommation et morcellement des terres, meilleure proximité aux services, mixité sociale et générationnelle, meilleure gestion des équipements publics, consolidation des services au sens large.

Cet objectif est affirmé dans le PADD du SCoT débattu en décembre 2017.

Au-delà de l'intention, il convient de se doter des outils et moyens pour agir et mener des opérations d'aménagement: une intervention publique est nécessaire afin notamment d'apporter des fonds publics pour équilibrer les bilans des opérations.

Afin que les outils existants permettent la mise en œuvre d'opérations dans un souci de cohérence globale à l'échelle de LTC, il est précisé que la SEM verra ses statuts modifiés pour se recentrer sur l'économie et l'énergie.

La nouvelle Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) reprendra et développera les opérations dédiées à l'habitat. Il est également précisé qu'il sera proposé par LTC que le conseil d'administration de la SPLA adopte dès sa création par délibération un "pacte de réussite" qui constituera son référentiel d'intervention et précisera le sens de son action. Ce pacte de réussite sera l'expression opérationnelle des grands objectifs de la politique d'aménagement devant assurer une cohérence sur le territoire.

La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) a donc vocation à devenir l'opérateur commun permettant la réalisation des opérations d'aménagement de LTC et des communes membres dans un souci de cohérence territoriale.

II. Création d'une Société Publique Locale

II.A. Présentation de la Société Publique Locale

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de créer une Société Publique Locale (SPL), à compter du 1er janvier 2019.

La loi n°2010-559 du 28 mai 2010, codifiée aux articles L. 1531-1 et suivants du CGCT, a précisé les modalités de constitution de la SPL, dont le capital est intégralement détenu par les collectivités actionnaires. Cette société, soumise aux régimes de la société d'économie mixte locale et de la société anonyme (livre II du code de commerce), est compétente pour assurer l'exploitation de services publics industriels et commerciaux ou de toute autre activité d'intérêt général. Elle exerce son

activité uniquement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités et groupements qui en sont membres. Elle doit être composée d'au moins deux actionnaires.

Le CGCT ouvre la possibilité de préciser le champ d'intervention des SPL en créant les SPLA plus spécifiquement destinées et limitées à mener des opérations d'aménagement.

La SPLA paraît dès lors comme une modalité particulièrement adaptée pour assurer les opérations d'aménagement de LTC et des communes membres dans un souci de cohérence territoriale.

II.B. Les missions de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)

Il est proposé que la SPLA prenne la dénomination sociale de LANNION TREGOR AMENAGEMENT

La relation conventionnelle unissant les actionnaires à la SPLA pour lui confier la réalisation d'une opération se formalisera par la conclusion d'un contrat exonéré des obligations de publicité et de mise en concurrence.

L'alinéa 5 de l'article L. 327-1 du code de l'urbanisme fixe la liste des matières pouvant être intégrées à l'objet social d'une SPLA.

Les SPLA sont ainsi compétentes pour réaliser :
toute opération ou action d'aménagement au sens du code de l'urbanisme ;
les opérations de requalification de copropriétés dégradées prévues à l'article L. 741-1 du code de la construction et de l'habitation ;

des études préalables ;
à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 du Code de l'urbanisme ;
à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux dans les conditions prévues au chapitre IV du titre Ier du livre I du code de l'urbanisme.

II.C. Souscription des Actions et gouvernance

Comme indiqué précédemment, il est proposé que la Communauté d'Agglomération et les communes membres soient actionnaires de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA).

Conformément aux dispositions réglementaires et statutaires, la SPLA est administrée par un conseil

d'administration de 18 membres maximum composé de représentants des actionnaires.

En application de l'article L. 1524-5 du CGCT, tout actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration. Le nombre de siège est fixé dans une proportion au plus égale à celle du capital détenu. Lorsque le nombre d'actionnaires est trop important pour assurer une représentation directe des actionnaires ayant une participation réduite au capital, ils sont réunis en assemblée spéciale qui désigne, parmi les élus de ces collectivités, le ou les représentants communs qui siégeront au conseil d'administration.

En raison du grand nombre d'actionnaires, les communes seront représentées au sein d'une telle assemblée spéciale. Au sein de l'assemblée spéciale, chaque commune dispose :

d'un représentant,
d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'elle possède.

Il est proposé un conseil d'administration de 17 sièges.

Par ailleurs, chaque commune actionnaire bénéficie d'un représentant à l'assemblée générale, qui dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions détenues.

Le capital social de la société est de 360 000 €, dont 50 000 € pour les communes qui participent pour environ 0,5 € par habitant.

Actionnaires	Montant souscrit	Nombres d'actions	Nombre de sièges au CA
LTC	310 000	620 000	14
Assemblée spéciale	50 000	100 000	3
TOTAL	360 000	720 000	17

Monsieur Yves LE DAMANY fait remarquer que Lannion-Trégor communauté a validé la SPLA par délibération le 03 avril 2018. En conséquence, il demande au Maire de préciser l'objet du vote de la commune sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné par l'ensemble des membres du conseil sur le projet de SPLA. Le vote de cette délibération permet de valider cet accord pour permettre l'adhésion de la commune à la SPLA.

Monsieur Yves LE DAMANY demande des précisions sur les rémunérations prévues dans les statuts de la SPLA dans son article 15.

Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner.

CONSIDERANT les motifs exposés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres

DECIDE :

D'APPROUVER la participation de la commune au capital de la Société Publique Locale d'aménagement « LANNION TRÉGOR AMÉNAGEMENT » à hauteur de 1317 actions d'une valeur nominale de 0,50 € (cinquante centimes d'euros) chacune, pour un montant total de 658.50 € ;

D'APPROUVER le versement des sommes en une fois, à la constitution de la société, correspondant aux participations de la commune au capital social ;

D'APPROUVER le projet de statuts de la SPLA tel que joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Maire à les signer ;

DE DESIGNER pour représenter la commune à l'assemblée spéciale M. Pierrick ROUSSELOT ;

D'AUTORISER chaque délégué qui sera désigné ultérieurement à accepter les fonctions de représentant commun au conseil d'administration, et toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société publique locale ;

D'AUTORISER le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Lutte contre le frelon asiatique et les espèces végétales invasives

Le Maire informe l'assemblée qu'une espèce exotique invasive est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatifs, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Le territoire de la commune est concerné par plusieurs de ces espèces, c'est pourquoi une stratégie d'action est proposée.

Pour lutter contre le Frelon asiatique :

Les pertes économiques que le frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs (le frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique) et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures.

La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain.

Lannion Trégor Communauté propose de former des référents communaux (services techniques, élus) qui seront chargés de constater sur place et authentifier les nids de frelons asiatiques, vérifier la présence d'une

activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

La commune prendra l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir, la commune lui facturera la part non subventionnée.

En fin d'année, la commune adressera un bilan des interventions à LTC et bénéficiera d'un fonds de concours pour les destructions de nids actifs réalisées entre le 1er mars et le 30 novembre, selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	15 €/nid	15 €/nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	25 €/nid	25 €/nid	Solde

Remarque : *Le soutien au piégeage n'a pas été retenu dans le cadre de la stratégie à mener par LTC car le retour d'expériences (Muséum National d'Histoire Naturelle) a montré les dangers d'un piégeage massif et non contrôlé, notamment de la part des particuliers. Les pièges, même améliorés, capturent de nombreux autres insectes pollinisateurs faisant parfois partie d'espèces rares ou protégées. Le piégeage est donc laissé à l'initiative des apiculteurs ou des techniciens spécialisés.*

Pour lutter contre les plantes exotiques invasives

Pour les espèces végétales invasives, Lannion-Trégor Communauté, en collaboration avec les comités des bassins versants, va accompagner les communes dans la stratégie de lutte contre les espèces végétales invasives qui comprendra plusieurs axes :

- La constitution et l'animation d'une cellule de référents communaux (techniciens et élus).
- L'organisation de formations mutualisées (reconnaissance des espèces, techniques de lutte...) en associant les équipes de l'Agence Technique Départementale si possible.
- La fourniture d'outils aux référents communaux qui souhaitent participer à l'inventaire des stations d'espèces invasives.
- L'apport d'un appui technique pour les d'élimination

organisés par les communes.

La poursuite des opérations de lutte en mobilisant aussi le réseau associatif.

- La sensibilisation des parlementaires du territoire pour faire évoluer la réglementation en matière d'espèces invasives (listes d'espèces à interdire à la commercialisation...).

- Le développement d'outils de communication : plaquettes, participation à des manifestations, promotion de la charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source » auprès des professionnels et jardineries, la transmission aux communes de modèles d'articles pour les bulletins communaux/contenus pour les sites web.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De favoriser la destruction des nids de Frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées,

D'adhérer au dispositif proposé par Lannion-Trégor Communauté en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales, selon les modalités précisées ci-dessus,

DE SOLLICITER Lannion-Trégor Communauté afin que celle-ci accompagne la commune pour la gestion des espèces exotiques invasives et de conventionner avec Lannion-Trégor Communauté,

DE SOLLICITER le versement d'un fonds de concours à LTC pour la destruction des nids de Frelons asiatiques,

D'AUTORISER : Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DE PRECISER : Que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal 2018 (article 61521).

Le Conseil municipal désigne « Yves DAVOULT » (élu) et « Pascal MASSON » (services techniques) comme référents sur ce dossier.

5 - Questions diverses :

Questions de Monsieur Yves LE DAMANY :

1- Question sur les investissements 2018 prévus au budget.

2- Question sur la clause de revoyure du contrat de territoire, inscription de quatre projets par une commune.

3- Demande d'information sur l'évolution des tarifs du syndicat des eaux du Trégor.

A la question de Monsieur Yves LE DAMANY sur le programme de voirie 2018, Monsieur Yves DAVOULT répond que la liste des voiries qui seront refaites n'a pas encore été arrêtée. Monsieur Jean-François ORVEN lui a déjà transmis une base de travail avec des prix à réactualiser. Il propose aux membres du Conseil Municipal de lui communiquer le nom des

voies jugées en mauvais état.

Il propose la création d'une commission pour travailler sur ce dossier.

M. Yves DAVOULT, M. Hervé LE GROSSEC, M. Yves LE DAMANY, Mme Karine ROULLEAU, M. Jean-François ORVEN, M. Jean-Jacques RIVIER et Monsieur Gérard DAUVERGNE sont désignés membres de la commission.

- Concernant la clause de revoyure au contrat de territoire, Monsieur le Maire explique que cette commune a pu présenter quatre projets suite au retrait de son projet initial concernant la protection de la falaise de Notigou. Monsieur le Maire précise que cette modification a été validée par le comité de pilotage. A la question complémentaire de Monsieur Yves LE DAMANY, concernant une notion de dérogation, Monsieur Le Maire confirme que cette commune a pu présenter quatre projets par dérogation.

- S'agissant de l'évolution des tarifs du syndicat des eaux du Trégor, Monsieur Roland GELGON prend la parole :

Le Syndicat d'eau du Trégor a tenu son assemblée générale le 28 Mars à Camlez, différents points ont été abordés :

- Compte administratif :

En fonctionnement pour des recettes de 3 M€ le résultat de l'exercice est de 290 000 € qui cumulés à l'excédent reporté des années précédentes donne un résultat de 609 000 € ; 249 000€ ont été affectés à la section investissement .

- En investissement :

Dépenses de 1 600 000 € et résultat de 30 000 €

- Fonctionnement du Syndicat :

Le Syndicat a produit 1 200 000 M3 d'eau, il en a exporté 300 000 (principalement vers le Syndicat de Kernevec) et il a distribué 900 000 M3 vers ses abonnés.

Les pertes ont été de 180 000 M3 soient les plus faibles pertes enregistrées sur un exercice.

Le rendement du réseau a été de 85% pour l'exercice 2017.

- Concernant les tarifs :

lors de cette assemblée il a été décidé d'augmenter le prix de l'eau de 2% faisant passer le M3 de 1,05€ à 1,071€.

Tarification applicable sur les factures de 2019.

Concernant le tarif de l'abonnement pour 2018 : il a été relevé de 1% lors de l'assemblée générale de novembre 2017 soit un coût de 103,94€.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Visite à la doyenne

Bon Anniversaire Madame TASS !

Madame Anne TASS, Doyenne des kénanais, est née le 23 juillet 1916 à Brévidy. Ce 23 juillet prochain, elle fêtera ses 102 ans. C'est donc avec le plus grand respect et le plus grand plaisir que le Maire, Pierrick ROUSSELOT et Marie-Paule LE GOFF, adjointe chargée des affaires sociales, lui ont rendu visite pour lui souhaiter un très bon anniversaire. Comme d'habitude, Madame TASS les a chaleureusement reçus dans l'appartement qu'elle occupe chez sa fille Jeannine et son gendre Charles LE GUEN.



Lundi 19 mars 2018

56^e anniversaire du « Cessez-le-feu » en Algérie Témoignage

Il s'appelait Jacques...

« La photo, vieille d'une soixantaine d'années, est bouleversante. Elle a été prise en Algérie vers février 1956. Les parapluies présents et les cols de manteaux relevés sont révélateurs de la fraîche humidité qui imprègne en ce jour un village de l'Oranais. Un temps morne, vraiment de circonstance, avec l'émouvante cérémonie qui a lieu dans le cimetière : Les obsèques d'un jeune soldat, rappelé du contingent, mort récemment dans une embuscade du côté d'Aïnt-Témouchent.

Sur le sol, quelques cordages jouxent un cercueil de pin, à proximité de la fosse qui va le recevoir pour l'éternité. L'assistance n'est point nombreuse mais l'émotion est manifeste.

Sur la gauche du cliché, on distingue un curé célébrant l'absoute. A ses côtés, une petite dame éplorée pose ses mains sur l'épaule de son enfant, un garçonnet intimidé. Sur la droite se tient un détachement de fantassins. Ils sont figés au garde-à-vous pour un ultime adieu à Jacques, leur compagnon d'armes. Devant le cercueil, une jeune femme est anéantie. C'est Suzanne, la veuve. Sa douleur est immense et, pourtant, elle ne pleure plus. Depuis longtemps, ses larmes se sont taries.

Elle penche un peu la tête et pose ses deux mains gantées de noir sur son ventre. Peut-être songe-t-elle à ce petit être qui tressaille en elle et que le papa, son cher Jacquou, parti trop vite, ne connaîtra jamais. Un grand jeune homme, son frère sans doute, semble la soutenir. Sur le sarcophage, point de drapeau tricolore. La sobriété est de rigueur.

Nous sommes en 1956, à l'époque du « maintien de l'ordre ». Un conflit ténébreux et inutile qui ne prendra que tardivement l'appellation de guerre : une guerre d'indépendance inéluctablement perdue d'avance. Il y avait belle lurette – presque 130 ans – que le Comte de Bourmont avait paraphé l'acte officiel consacrant la prise de possession française d'Alger, « l'imprenable cité du Dey ».

Il s'appelait Jacques. C'était notre pote. »

*A tous les jeunes appelés morts en A.F.N. souvent
dans l'anonymat,
nous devons la fidélité du souvenir.*

*Maurice Le Bec
Ancien combattant d'Algérie*

8 mai 2018

Devant la tombe du soldat Désiré Ollivier tombé à Reims en septembre 1917, Maëlle ROCTON élève en CE2 à l'école Albert Jacquard de notre commune, tenait dans ses petites mains un symbole de la Résistance Bretonne : Un fragment de granit rose, avec en effigie, une petite Croix de Lorraine et le V de la victoire (voir photo). Claude-Henri Mattenet récitait lui,

Liberté ! Cette Grande Espérance...

*Liberté ! Cette grande espérance
Qui brillait tout au fond de nos cœurs,
Liberté ! Pour nous et pour la France
Nous ne voulions pas d'autre bonheur.
Nous avions des fers et des chaînes
Qui nous courbaient dans les prisons.
Mais survint : La croix de Lorraine,
Apportant la libération.*

*Liberté ! C'était notre devise
Et parfois le cri de ralliement
Qui ranimait la flamme indécise
Dans les cœurs et les esprits tremblants.
Quatre ans de sévices et d'outrages
N'ont pu briser notre fierté,
Nous avons gardé le courage
Pour conserver la Liberté.*

*Le cœur rempli d'allégresse
Nous bénissons notre destin.
Fidèles à nos promesses,
Nous poursuivons fièrement notre chemin.
Mais un jour dans notre France
Nous reverrons tous nos enfants
Et ces années de souffrances
Finiront alors glorieusement, glorieusement.*

Poème de Lucien Hauswirth

**Origine : La Résistance en Chantant - 1939-1945
de Syvain Chimello
(Sur ce poème existe une musique de Raymond Jouve)**



L'Amicale des retraités :

Nous sommes 119 adhérents et très nombreux à nous retrouver tous les mercredis, à la salle Yves Guégan. En ce premier semestre, nous avons fêté la saint Valentin avec un couscous, les grands-mères et les 13 anniversaires. Le mardi 24 avril, nos anciens ont passé une superbe journée à la découverte de la côte d'Emeraude, avec croisière le long de la côte de Penthièvre, d'Erquy à St Cast le Guildo.

Voyage en Croatie : 15 de nos Anciens ont effectué, du 27 mai au 3 juin, un magnifique séjour-découverte de la Dalmatie : Hôtel, excursions, ambiance... tout a contribué à faire de cette semaine un voyage inoubliable.

Mercredi 27 juin, pour le dernier jour de la saison, a eu lieu le traditionnel cochon grillé réunissant 80 convives = belle journée ensoleillée pour un menu très apprécié et attendu.



Agenda :

Mercredi 5 septembre : Reprise des activités

Samedi 8 septembre : Forum des associations

Lundi 8 octobre : Sortie dans les Monts d'Arrée (complet)

Samedi 17 novembre : Déjeuner dansant annuel.

Constitution du bureau : (au 31/01/2018)

Jimmy Bart, Président

Madeleine Hamon, vice-présidente

Gérard Huet, trésorier

Monique Meyer, trésorière adjointe chargée des cafés

Michel Benoit, secrétaire

Sylvie Bart, secrétaire adjointe (sorties et voyages)

Nicole Lissillour, commissaire aux comptes.

Nos bénévoles, le bureau et moi-même vous souhaitons un bel été ensoleillé et vous attendrons pour la reprise de nos activités hebdomadaires le mercredi 5 septembre à 14 heures.

Le président, Jimmy Bart.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Bourse aux vêtements

BOURSE aux VETEMENTS d'automne		
Dépôts	Mercredi 10 octobre	9h à 17h
Vente	Vendredi 12 octobre	13h à 18h
Vente	Samedi 13 octobre	10h à 15h
Reprise des invendus	Mardi 16 octobre	16 à 18h

Bourse aux jouets

BOURSE aux JOUETS d'automne		
Dépôts	vendredi 9 novembre	9h à 17h
Vente	samedi 10 novembre	9h à 17h

Danses Bretonnes

Au programme cette année 2018, nous avons eu :

Un stage de danses bretonnes le samedi 17 mars animateur Michel CARIOU

Danses étudiées : gavotte d'honneur de Plougastel, gavotte Bigouden et jabadao

Gavotte Rouzig et jabadao

Le repas de l'association Samedi 17 MARS 20 h avec THIERRY & BRUNO

Une balade en car vers Morieux le samedi 16 juin :

Une visite de l'église (saint Gobrien), le colombier de planguenoual, l'écomusée de Plédeliac et pour les marcheurs 12 km le long de la côte



Jeudi 21 juin fête de la musique nous nous sommes réunis place de keriavily pour le fest-noz

Pour conclure l'année :

Balade musicale Saint-Quay-Perros le 28 juin avec **Olivier Depoix et Pierre Boyer** marche de 8 km vers le phare de Kerprigent, dégustation de crêpes, fars bretons et cidre

Le fest-noz et le feu d'artifice du pardon de Saint-Quay-Perros: le 21 juillet au terrain de football (face à Intermarché) avec les groupes Bear men, Le Corre/Lefebvre, Sarah ha Per

Nous vous souhaitons de bonnes vacances 2018.

Le bureau.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Gym-Loisirs

Pause de l'été pour l'association Gym-Loisirs.

Les cours reprendront mi-septembre après le forum des associations.

(Informations et inscriptions possibles lors du forum et des premières séances).

Le démarrage des cours sera communiqué par mail aux anciens adhérents et par voie de presse.

Pour rappel

- Cours de gymnastique d'entretien avec Patricia Thépault le lundi de 19h à 20 h et le jeudi de 9h15 à 10h15.

(Exercices de cardios, abdos, étirements et relaxation)

- Cours de Pilates avec Peggy Le Guyader le mardi (débutants) et le jeudi de 13h15 à 14h15 (confirmés).

(Gym douce permettant le développement et le maintien corporel, basée sur l'équilibre, la respiration et la fluidité des mouvements).

Les tarifs :

- **Adhésion à 1 séance Pilates par semaine : 150 €**

(soit le mardi, soit le jeudi)

- **Adhésion à 1 séance Gym par semaine : 70 €**

(soit le lundi, soit le jeudi)

- **Adhésion à 2 séances Gym par semaine : 80 €**

(lundi et jeudi)



La main à la pâte



L'année 2017/2018 de La Main à la Pâte se termine avec une assistance toujours assidue : 25 participants.

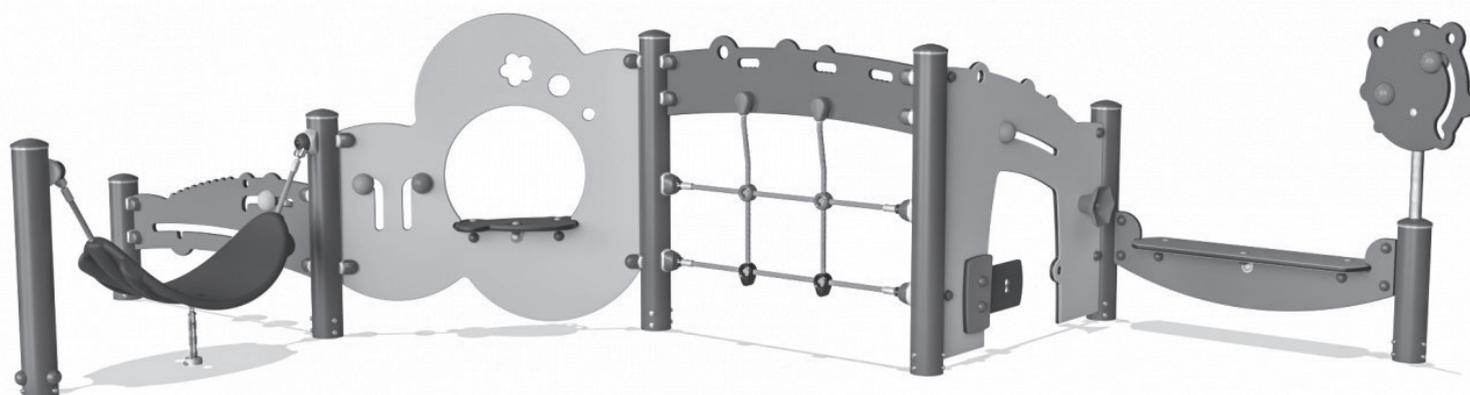
Un repas de fin d'année a été servi au restaurant La Flambée à Lannion et préparé par notre Chef Sandrine Primard que nous aurons le plaisir d'accueillir de nouveau à la rentrée de septembre.

Nous serons présents au Forum des Associations à Saint-Quay-Perros le 8 septembre.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Installation de jeux dans les cours d'école

En plus de ces dépenses liées aux projets pédagogiques de l'équipe enseignante, l'Amicale a proposé exceptionnellement de financer des structures de jeux pour les deux cours de récréation. Un parcours de mobilité sera installé dans la cour des maternelles :



Un parcours de billes, des plots d'équilibre, une table avec tabourets ainsi que de nouveaux filets pour les buts de hand seront installés dans la cour des élémentaires :



La mairie participe à cette action en prenant en charge l'installation de ces éléments par les services techniques.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Madelines

Comme chaque année fin janvier, les madeleines ont été confectionnées par les parents d'élèves aidés des enfants, des enseignantes et d'autres personnes des différentes sections de l'Amicale. Merci à toutes ces personnes sans qui cette action n'aurait pu aboutir ! Nul doute que les 3300 madeleines commandées ont fait des heureux et ont été englouties avec plaisir par de nombreux gourmands.



Goûter déguisé

Le 17 février, petits et grands se sont retrouvés à la salle Yves Guégan pour un goûter déguisé. Parents et enfants ont joué le jeu, et rivalisé d'inventivité pour les déguisements.

Les pirates, fées, princesses et savants fous ont pu déguster leur goûter sous une pluie de confettis.



Chasse à l'œuf

Le 25 mars, à l'occasion des fêtes de Pâques, la section école a de nouveau organisé une chasse à l'œuf. Les enfants des écoles maternelles et primaires se sont lancés sur deux parcours distincts afin de trouver les chocolats arrivés mystérieusement dans la Coulée Verte. Les enfants se sont beaucoup amusés en relevant le défi de trouver les cachettes des chocolats si convoités. Une fois, le travail effectué, les petits et les grands se sont retrouvés pour un pot bien mérité autour des tables de l'aire de jeux.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Vente de porte-clés

Cette année l'ALK a lancé pour la première fois l'opération « porte-clés ». Les élèves ont eu pour mission de proposer à leur entourage de jolis porte-clés à motifs différents, tels que des séduisantes petites poules ou bien de mignons petits monstres. L'argent récolté permettra de financer le voyage des CM1 et CM2 l'année prochaine, ainsi que les diverses activités scolaires pour les autres classes.



Kermesse

La kermesse a eu lieu le dimanche 24 juin après-midi. Après les spectacles présentés par les élèves d'élémentaire et de maternelle, les parents d'élèves ont organisé un après-midi de jeux. Les enfants ont pu se divertir en participant aux stands, se désaltérer à la buvette et se rassasier avec les crêpes faites maison. De nouveaux stands surprises ont été installés cette année. A la fin de l'après-midi, la tombola a récompensé les heureux acheteurs de tickets : 1er lot : un vélo au choix d'une valeur de 400€ chez VéloLand, 2ème lot : une crêpière Krampouz Billig d'une valeur de 250€, 3ème lot : un stage nautique d'une semaine Centre Nautique de Perros-Guirec d'une valeur de 160€. (Voir pages couleurs)

Section musique

Cette année Adèle, Ambre, Briec, Eole, Gildas, Ilona, Katell, Louna, Marilou, Martin et Steky ont participé aux ateliers d'éveil musical du lundi ou du mardi proposés par Claire Mocquard. Ensemble, ils sont partis à la découverte de la musique et des instruments en écoutant, chantant, dansant, jouant.

Pour clôturer cette année riche en un épanouissement multisensoriel et en apprentissage des bases du solfège, les artistes en herbe ont fait une petite représentation devant leurs camarades de l'école maternelle et une devant leurs parents. L'excitation, le trac, la fierté et le plaisir de partager étaient au rendez-vous. Bravo à Claire pour son travail, sa pédagogie sa gentillesse et son indéfectible patience avec ces tous petits.



Les inscriptions pour l'année 2018-2019 sont ouvertes auprès de Camille. Les séances auront lieu le Lundi soir de 17h à 17h45 pour un groupe limité d'enfants.

Responsable de section : Camille Houzet, tél : 06.61.75.45.78, email : svt.houzet@yahoo.fr

Animatrice : Claire Mocquard, tél : 02.96.47.11.57, email : clairemocquard@hotmail.com

Section théâtre

Le 15 juin, les deux groupes de la section théâtre de l'amicale laïque ont fait le spectacle devant leurs familles ! C'était leur 2ème représentation après celle faite devant leurs camarades d'école la veille. Ce sont en tout 19 enfants scolarisés à l'école de St Quay qui ont joué aux comédiens le temps d'un après-midi.

Au programme :

Les CP/CE1 ont joué "Les sorcières s'en vont en guerre" : Les sorcières, furieuses de ne plus retenir l'attention des enfants, décident de se venger de leurs concurrents, qui sont les héros des dessins animés en coupant l'électricité. Qui gagnera cette terrible bataille et retrouvera ainsi la première place dans l'imaginaire des enfants ?

Les CE2/CM1/CM2 ont présenté une création de l'atelier : "Arlequin ou la terre sauvage." Au début, chacun vivait chez soi, ignorant l'existence des autres. Puis certains, plus vaillants et plus curieux partirent à l'aventure, créant ainsi de nouveaux espaces de vie, de nouveaux pays. Le monde devint multicolore, mais jusqu'à quand et à quel prix ? Pièce sur la tolérance, l'acceptation des différences et les couleurs de l'arc en ciel

Tout le monde a bien ri et a chaudement applaudi la performance des enfants, mettant en valeur le travail accompli tout au long de l'année par Christine Paillat.

(Voir pages couleurs)

Responsable de section : Isabelle Macé, tél : 06.89.05.73.46, email : mace.isabelle85@gmail.com

Section Art Floral

L'activité Art Floral de l'amicale Laïque a terminé son année par une auberge espagnole, lors du dernier cours de l'année le lundi 18 juin. Les 3 groupes se sont retrouvés pour déguster ce que chacune avait apporté. L'année se termine dans la bonne humeur et le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

La section a également proposé une animation enfant qui s'est déroulée le 2 juin. Dix enfants avec l'aide de parents ont pu confectionner "un joli Cœur pour Maman" pour compléter les cadeaux faits aux mamans le week-end d'avant. La section sera présente au Forum des associations en septembre pour les inscriptions 2018/2019.

Responsable de section : Régine Botrel, tél : 07.68.92.69.28, email : regine.thomas-botrel@laposte.net



Section ensemble vocal Anouna

C'est le cœur encore tout chaud du concert de Noël partagé dans l'amitié avec Awel Dreger à l'église de St-Quay qu'Anouna a basculé en 2018 après une pause bien méritée pour profiter de la trêve des confiseurs.

Anouna a répondu sans hésiter à quelques invitations en ce début d'année, et n'a pas caché son plaisir de participer aux concerts :

- **Le 18 février**, les Polysons de Pommerit-Jaudy dirigés par Soaz Toscer nous ont invités à Tréguier au profit du secours catholique ; la salle des fêtes était comble, le public chaleureux et conquis. Le concert s'est terminé par un délicieux goûter offert par les organisateurs.

- **Et puis le 23 mars**, avec nos habitués complices depuis quelques années, les mêmes Polysons, et Sabor Hispano sous la direction de Mariano Belaunde, nous avons offert au public venu nombreux à la Chapelle Ste-Anne de Lannion, un concert aussi joyeux que varié. Sabor hispano a réjoui ensuite nos papilles avec une pantagruélique auberge espagnole servie à Ker-Uhel que nous avons évidemment ponctuée de nombreuses chansons.

- Enfin, l'Association Loguivy Patrimoine nous a invités à partager un concert le 6 mai, avec Variation 21 et Sabor Hispano pour les fêtes de Loguivy-Les-Lannion, au profit de la rénovation de l'église. Un moment mémorable, dans ce joli édifice à l'acoustique très agréable, avec deux groupes amis si différents, mais animés du même plaisir de chanter et partager.

- **En juin**, fête de la musique oblige, Anouna a été présent à deux manifestations :

Le 21 à Lannion, à la chapelle Ste-Anne où l'ensemble a proposé un programme de chants profanes, très variés, du 14^e au 20^e s., s'amusant avec facétie des bienfaits du printemps en ce jour d'été, passant par quelques chansons des années jazz, interprétant à sa façon un Bobby Lapointe plus raisonnablement observateur qu'il n'y paraît, pour terminer sur des chants populaires et traditionnels français de Poulenc et de C. Torrent.

Le 22, le concert donné à l'église de Pleumeur-Bodou a repris ce même programme donné à Lannion. Nous l'avons étoffé de quelques petites pièces de musique sacrée du XIII^e au XX^e, de l'Espagne à l'Estonie, en passant par l'Italie ou l'Allemagne.



Photo prise le 6 mai 2018 par Sten Lena devant l'enclos de Loguivy-Les-Lannion.

Nous ne saurions taire le grand plaisir que nous a fait Pômme Broggi de venir se joindre aux brillants musiciens (Soaz Toscer ou Louis Guilleux au piano et Patrick LeHoux au violoncelle) qui nous font l'honneur et le plaisir de nous accompagner habituellement. Un grand merci à tous les quatre.

La reprise des répétitions « à la rentrée » ne se fera que le 9 octobre pour Anouna. C'est pourquoi l'ensemble se retrouvera jusqu'à fin juillet/début août pour commencer à préparer le programme de chants de Noël qu'il présentera le samedi 15 décembre à 20 h 30 au Village de Noël de Keraudy.

La porte est ouverte toute l'année, mais ce pourrait être le bon moment pour les personnes intéressées ou curieuses de prendre contact avec l'ensemble, de venir assister à une ou quelques répétitions, librement et sans engagement, pour prendre l'ambiance du groupe.

Contact et renseignements :

Danièle Gallais, tél : 02.96.23.34.24,
email : dlhgallais@gmail.com
et Jeannette Le Roy, tél : 02.96.23.05.37,
email : jeannette.le-roy@orange.fr

Section peintres du mercredi

Les Peintres du mercredi seront présents à l'exposition des Arts Kénaçais au mois d'août

Le CIK

Après une année quelque peu mouvementée le CIK a repris son rythme de croisière en octobre 2017.

Les 7 animateurs bénévoles ont assuré la formation de la cinquantaine d'adhérents dans des domaines aussi variés que l'initiation à l'ordinateur, le perfectionnement de leur pratique, l'utilisation des tablettes et smartphones, la création de sites web ou la photo numérique.

Les nouveaux locaux mis à disposition par la mairie de St Quay et les ordinateurs supplémentaires achetés par le club ont assuré des conditions matérielles favorables au bon déroulement des cours.

L'année scolaire arrive à son terme, les élèves vont pouvoir bénéficier d'un repos bien mérité pour digérer et mettre en pratique les connaissances acquises, tandis que les formateurs vont déjà penser à préparer la prochaine session.

Aussi, nous vous donnons rendez-vous au prochain forum des associations, début septembre.

Les Scots Bonnet

Escapade à Guernesey pour les SCOTS BONNET

Prévu de longue date, ce week-end dans les îles anglo-normandes à la mi-avril nous a enchanté encore une fois.

Un excellent orchestre, une musique qui vous porte même si vous êtes épuisés à la fin du bal, une ambiance chaleureuse et fraternelle (nous retrouvons très régulièrement les mêmes danseurs) sont les ingrédients nécessaires à la réussite d'un tel week-end. Il n'y avait pas moins de 100 personnes cette année ! Dommage que la pluie ait un peu gâchée la promenade du dimanche.

Aurons-nous 100 personnes pour notre bal de fin d'année prévu fin Juin ? C'est le challenge que nous allons tenter de relever. Les inscriptions commencent à arriver et le groupe est en pleins préparatifs pour accueillir les visiteurs. La suite au prochain article....

Plouay dans le Morbihan abrite toujours un petit groupe de danses écossaises. Ils organisaient un bal plus informel le 8 Mai dernier. Nous avons préparé une bonne partie de leur programme de danses, les débutants ont donc pu s'y rendre et participer à leur premier bal à

l'extérieur.

Le groupe SCOTS BONNET vous souhaite un très bel été et espère vous retrouver à la rentrée pour la reprise de ses activités après le forum des associations.

Pensez dès maintenant à vos activités, les SCOTS BONNET recrutent toujours !

Retrouvez toutes les informations sur le site www.scots-bonnet.fr

La présidente



Atelier Marie Curie

En 2017, l'association a participé à différentes manifestations qui lui ont permis de vendre une partie de ses créations :

- Vide greniers des Macareux (14 mai 2017)
- Vide-greniers de La Clarté (9 juillet 2017)
- Marché de Noël de St Michel en Grève (26 novembre 2017)
- Marché de Noël de Trélévern (18 novembre 2017)
- Marché de Noël de Louanec (décembre 2017)
- Semaine de la création kénanaise (janvier 2017)

La Boulangerie du Port à Perros-Guirec propose toute l'année à la vente nos ouvrages en expo-vente. L'association la remercie chaleureusement.

Cette année, en plus des ventes, « Marie Curie » a eu le plaisir de recevoir des dons généreux :

- 250 euros de « La bourse aux vêtements »
- 300 euros du Crédit Agricole au titre des « Trophées de la Vie » pour lesquels « Marie Curie » avait été sélectionnée.

Au cours de l'assemblée générale du 24 avril 2018, l'association a décidé d'envoyer à Olivier DELATTRE (Institut Curie, unité INSERM U830) la somme de 2400 euros (ce qui porte à 32100 euros la somme envoyée à Olivier Delattre depuis la création de l'association).

Au début de l'année, l'atelier a de nouveau accueilli un groupe d'enfants de l'école Albert Jacquard dans le cadre des TAPS. Au cours de 6 séances, ils ont pu avoir une initiation à la couture et au tricot dans la convivialité et la bonne humeur ; tous étaient contents de leurs réalisations et l'un d'eux s'est même tricoté un bonnet très réussi.

L'atelier est fermé pendant les vacances d'été et reprendra le 11 septembre.



Ensemble choral Awel Dreger

Cet été le Chœur Awel Dreger qui apporte par son amour pour le chant breton de belles couleurs au patrimoine traditionnel s'attache à Anne de Bretagne et nous emporte avec des pièces bretonnes ainsi que d'autres en Français, Latin, Russe... balayant les siècles de la Renaissance à aujourd'hui.

Dans les églises à 20h30, participation libre :

- **Mardi 3 juillet à Locquirec**
- **Jeudi 5 juillet à Pleumeur-Bodou**



L'Atlétic Club Kénanais

ACK ST-QUAY PERROS

Petite délégation kénanaise au championnat des Côtes d'Armor à Paimpol du 3 juin.

De bonnes performances pour les athlètes avec la 3^e place pour Louane Le Hénaf à la hauteur avec 1M36 et classée 11^e/37 sur son triathlon- Tess Gadoud se classe 4^e avec une hauteur à 1m28 – Agathe Queffeulou 4^eme au triple saut avec 9m15 et 7''49 au 50m, elle finit son triathlon 12^e/37 – Inès Sousa 17^e/40 pour son triathlon avec un lancer de disque, un 80m haies et une longueur, Chloé Lagrée qui améliore ses performances personnelles.

Champions Départementaux en catégorie vétérans

Gilbert Le jeune sur le 400m avec 69''62

Et Patrick Rogard sur le triple saut avec 9m21.

Le 31 Mars le Club d'athlétisme fêtait ses 40 ans.

Soirée conviviale ouverte avec le créateur du Club Maurice Le Bec qui a fait une rétrospective des premières années. Beaucoup de souvenirs et anecdotes ont été échangés avec les anciens présidents et sportifs.



La fin de saison arrive avec la finale départementale des poussins le 30 juin.

Deux athlètes se sont qualifiées pour le Championnat de Bretagne à St Renan le 17 juin en catégorie minime, Louane Le Henaff à la hauteur, et Inès Sousa au lancer de disque.



Chorale Quay des Chants

Dotée d'un effectif renforcé en cours d'année notre chorale a pu se produire, courant mars, auprès des résidents seniors des "Jardins d'Arcadie "

Depuis un nouveau programme est en préparation. Etabli par notre chef de chœur, Viviane Meunier, il nous permettra de participer à l'opération "Boules de Noël" au profit d'une famille du Goëlo en détresse médicale organisée par le Rotary Club de Paimpol les 14-15 ou 16 décembre.

Les répétitions reprendront à la rentrée de septembre tous les mardis de 14h30 à 16h30 dans la salle des associations.

Nous serons présentes aussi au forum des associations à St Quay-Perros début septembre.

Des places sont toujours à pourvoir dans nos 4 pupitres et plus particulièrement dans celui des hommes - Aucune connaissance musicale n'est indispensable nous apprenons à lire les partitions lors des répétitions.



Pour nous joindre vous pouvez contacter soit :

Annie au : 02 96 91 28 52

Josiane au : 02 96 91 18 00

Marie-Agnès au : 02 96 48 47 18

Trankilik

Depuis 13 ans, l'Association Trankilik pratique le Qi Gong à St Quay-Perros. On désigne Qi Gong, les exercices par lesquels on apprend à ressentir, à multiplier, à renforcer et à conduire l'énergie. Le mouvement au ralenti permet de faire couler lentement le Qi (l'énergie); La lenteur permet la relaxation, la concentration, l'étude et mémorisation du geste ainsi que d'ouvrir les articulations. Un simple mouvement des mains a une conséquence sur la circulation de l'énergie dans tout le corps. Le Qi Gong est accessible à tous, à tout âge de la vie, il n'y a pas de recherche de performance. Ces bienfaits passent par la persévérance de la pratique. Répéter, Sentir, à la longue mémoriser ; C'est dans la durée, que l'on observe les résultats. L'été arrive, les fleurs s'épanouissent, la nature change en permanence sa couleur, ce qui ne change pas, c'est la beauté dans l'éternité ;

Géraldine nous enseignera le Qi Gong **tous les Jeudis de 10h30 à 12h30. Puis de 17h30 à 18h30 et de 18h45 à 19h45 /20h**

Gilles nous enseignera le Qi Gong **tous les Lundis de 17h30 à 18h30.**

L'association est en préparation de stages en 2018/2019 à la salle polyvalente de 9h à 17h /17h30. Les informations seront mises sur le site de Trankilik.

Nous serons présents au forum en Septembre.

Site de l'Association : www.trankilik.jimdo.com.

Contacts : Maryvonne Autret 02.96.48.59.

Nicole Mérel 02.96.48.46.04

Courriel : trankilik@orange.fr





Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Côtes d'Armor

Permanence d'information juridique du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Le CIDFF est une association composée de *juristes diplômé-e-s et compétent-e-s* pour répondre à vos questions concernant divers domaines du droit : **droit de la famille** (séparation et ses conséquences : pension alimentaire, conflits sur la garde des enfants), **droit du travail et droit des étrangers-ères** (premier niveau d'information).

Les juristes informent également les **femmes victimes de violences** sur leurs droits au niveau pénal (dépôt plainte, procédure pénale) et au niveau civil (conséquences d'une séparation). Elles interviennent en étroite collaboration avec une psychologue et une éducatrice du PAS.

Elles peuvent également vous apporter une aide rédactionnelle (requête JAF, aide juridictionnelle, ordonnance de protection).

Sous forme **d'entretien individuel, confidentiel et gratuit**, la juriste pourra vous rencontrer lors de ses permanences juridiques :

- **A L'AMISEP-LE PAS à Lannion, permanence**

dédiée aux femmes victimes de violences : le 1^{er} jeudi du mois

- **A la Maison de la Justice et du Droit de Lannion** : le 1^{er}, 3^e et 5^e mardi du mois

- **A la Maison de Service Au Public de Cavan** : le 2^e mardi matin du mois

- **A la Maison de Service Au Public de Tréguier** : le 4^e mardi matin du mois

Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat :
02-96-78-47-82



CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

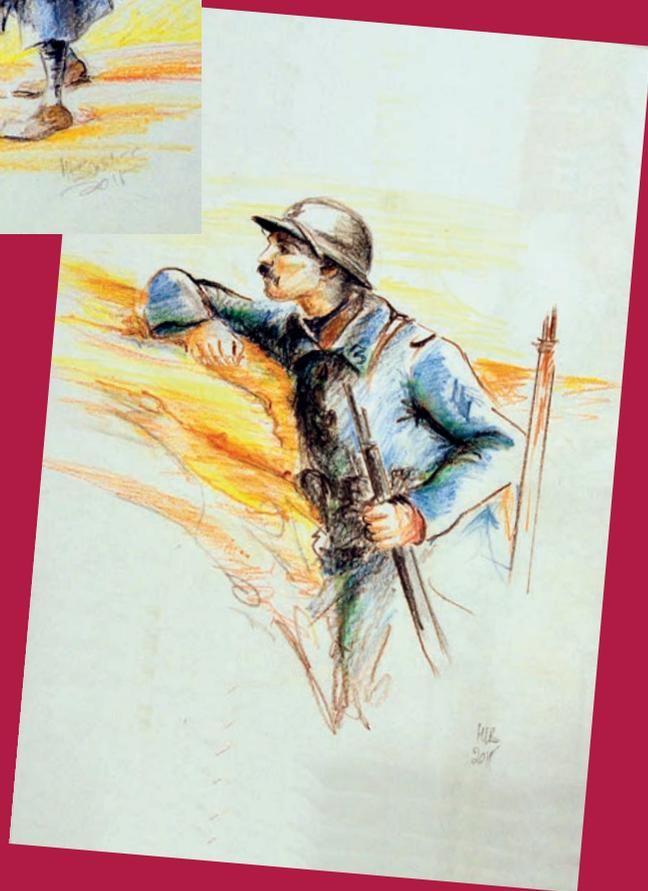
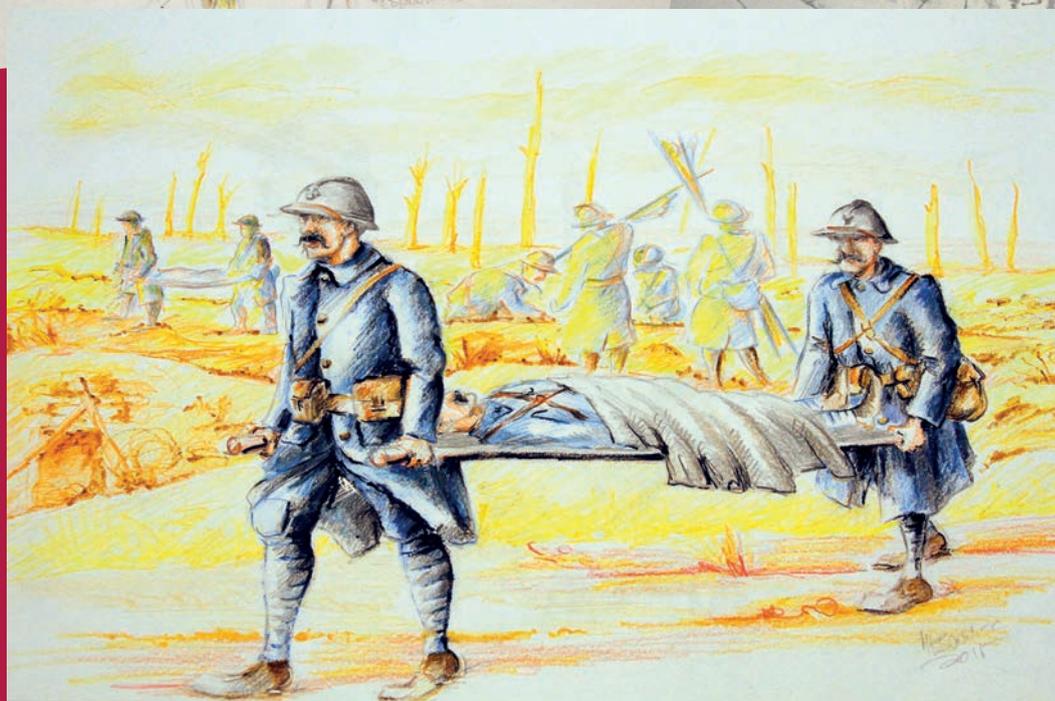
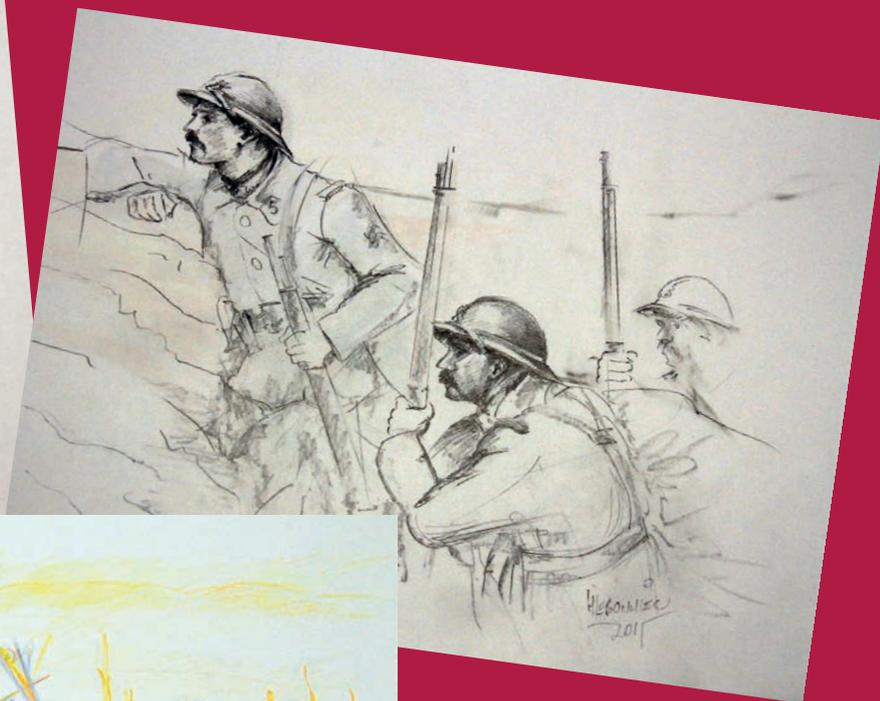
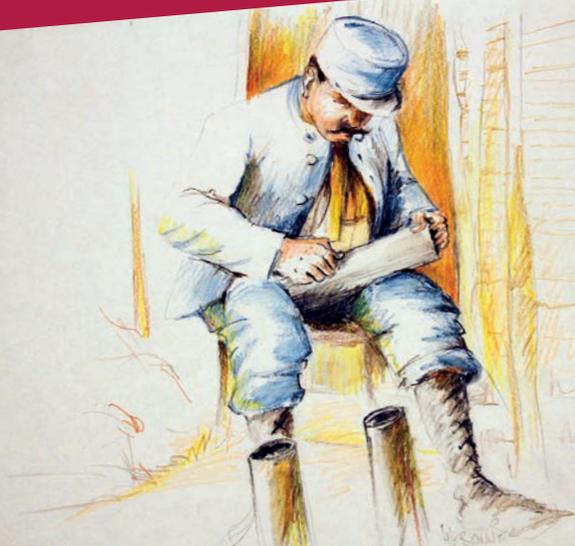
Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquante et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)

En vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr

Il y a 100 ans la Guerre 14-18...



Croquis : Hervé LE BONNIEC

29^e

Exposition d'Arts Kénanaise SAINT QUAY-PERROS

Invitée d'honneur

Béatrice de Marqué

ARTISTE PEINTRE, MUSICIENNE et POÈTE



**SALLE
YVES GUÉGAN
+ de 30 exposants**

du 5 au 15
Août 2018

Entrée libre
de 15h à 19h

Création et réalisation : Imprimerie Chevalier : 02 98 21 20 18

VIVRE À SAINT-QUAY

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »
Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER
Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros
Crédits photos : Mairie de Saint Quay-Perros, Jean-Jacques BERTHOU,